



*Répertoire des associations
adhérentes de la fédération
et gestionnaires d'une activité
de placement à l'extérieur*

Edition 2022

Citoyens et Justice, Fédération nationale des associations socio-judiciaires



351 boulevard Wilson
CS 31679
33073 Bordeaux cedex

Tél. 05 56 99 29 24 - Fax 05 56 99 49 65

www.citoyens-justice.fr
federation@citoyens-justice.fr

SOMMAIRE

- Fiche 1 AAES (Dunkerque)
- Fiche 2 ADCE 83 (La Londe les maures)
- Fiche 3 AJAR (Valenciennes)
- Fiche 4 ALFADI (Rennes)
- Fiche 5 ALTEA – CABESTAN (La Rochelle)
- Fiche 6 ANEF Cantal (Aurillac)
- Fiche 7 APCARS (Marseille)
- Fiche 8 APCARS (Paris)
- Fiche 9 APREMIS (Amiens)
- Fiche 10 AJHIRALP (Grenoble)
- Fiche 11 ARILE - HORIZON (Meaux)
- Fiche 12 ARSEA (Strasbourg)
- Fiche 13 ARSL (Limoges)
- Fiche 14 ASD (Périgueux)
- Fiche 15 Association Laïque du Prado (Bordeaux)
- Fiche 16 Aurore – CHRIS Etoile du Matin (Paris)
- Fiche 17 Aurore – CHRIS Soleillet (Paris)
- Fiche 18 CASP - ARAPEJ (Paris)
- Fiche 19 CPCV (Saint Prix)
- Fiche 20 DON BOSCO - EMERGENCE (Brest)
- Fiche 21 EMERGENCE - S (Rouen)
- Fiche 22 ESPERER 95 (Pontoise)
- Fiche 23 ESPOIR (Colmar) – La Clausmatt
- Fiche 24 ESPOIR (Colmar) – CHRIS TJIBAOU
- Fiche 25 FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT – CHRIS (Belfort)
- Fiche 26 FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT – CHRIS (Lyon)
- Fiche 27 GREP (Lyon)
- Fiche 28 Le MARS (Reims)
- Fiche 29 Le MAS (Lyon)
- Fiche 30 LES FOYER MATTER (Montélimar)
- Fiche 31 Œuvre des Prisons (Aix en Provence)
- Fiche 32 Revivre (Colombelles)
- Fiche 33 SAH – APLB (Angoulême)
- Fiche 34 Sauvegarde (Boé)
- Fiche 35 SEDAP (Dijon)
- Fiche 36 TREMPLEIN Hommes et Patrimoine (Martailly lès Brancion)
- Fiche 37 Union Cépière Robert Monnier (Toulouse)

A.A.E.S	Parcours Adultes
Siège social 41 rue du Fort Louis	8 rue du Fort Louis
59140 DUNKERQUE	59140 DUNKERQUE
 03.28.29.22.70	 03.28.64.83.74
 03.28. 29.22.70	 03.28.64.26.00
E-mail aaedg@aaedk.org	E-mail ssj@aaedk.org
Contact Mme CHARLET Cécile	Contact Mr HERREMAN Jean-Marc / Mme BELKALA Cathy

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome **Lequel :**
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originaires les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Tout établissement pénitentiaire de la métropole pour personnes originaire des HAUTS DE France. Travail privilégié avec la maison d'arrêt de Dunkerque et le SPIP de Dunkerque (723-15).

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Le Parcours Adultes a établi plusieurs conventions qui sont des outils auxquels les PPSMJ peuvent prétendre, notamment au titre du parcours résidentiel.

Capacité d'accueil et de prise en charge

Conventionnement pour 8 places en simultané.

Spécificités d'intervention

Public précarisé, sdf, dépourvu de logement. Le PE peut être une « porte d'entrée » vers les autres dispositifs d'insertion.

Limite d'âge

Public ne pouvant être accueilli

Public mineur

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Sollicitation du SPIP, courriers de détenus, situations connues à l'interne

Réunions d'information
collectives

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Plusieurs RDV en détention, au service, au SPIP, au titre de permissions.
 Evaluation de faisabilité, projet transmis au CPIP en vue de l'étude par le Magistrat.

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Formalités d'écrou, entretien tripartite avec le SPIP

Modalités d'intervention

Respect des obligations, transmission de fiches de contrôle au SPIP, VAD, rdv au service, accompagnement physique dans les démarches par le travailleur social.

Professionnels qui réalisent la prise en charge

L'exercice du contrôle

Visites programmées ou non sur le diffus

Contenu de la prise en charge et prestations



- Modalités d'hébergement : studios en diffus sur l'agglomération
- Descriptif : Bailleurs privés et sociaux



Aide financière

- Barème : bons hebdomadaire de 30 euros et orientation vers les associations partenaires

Insertion professionnelle

- ACI associative, atelier d'adaptation à la vie active, pôle emploi, ateliers numériques

Soins/Santé

- Droit commun et réseau associatif

Relation avec la famille

- Personnes souvent isolées, donc ponctuel

Autres

-

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

Oui

Contrat de prise en charge

Oui

Entretien :

Minimum 1 par semaine
VAD imprévisibles ou programmés

Permission de week-end

Demande faite au CPIP

Activités de socialisation

Oui

Activités de loisir, culturelles

Forum citoyen

Participation financière des personnes

Frais d'hébergement de 15% du reste à vivre

Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

Possibilité de poursuite de l'accompagnement si respect du règlement intérieur et projet initié, notamment avec notre service logement

Suivi possible sur un autre dispositif (FSL, RSA, IML, AVDL, forum citoyen, etc...)

Liens avec les différents partenaires saisis de la problématique de la PPSMJ au besoin

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes Oui

Support : Entretien bilan

En interne Oui

Support : Fiche entrée/sortie

Avec les partenaires SPIP, partenaires, PPSMJ

Support : Réunion mensuelle de concertation et d'évaluation des suivis

Plan d'accès par les transports

Fourni à la PPSMJ lors de l'entretien tripartite, accès indiqué dans le livret d'accueil

Autre activités de l'association

L'AAES se décompose en trois parcours enfance/jeunesse, formation et parcours adultes. Le service socio-judiciaire fait partie de l'ensemble du parcours adulte (instruction RSA, habilitation domiciliation, service logement, forum citoyen).

Pour les activités dites de milieu ouvert, il comporte aussi un CHRS de 98 places, des hébergements d'urgence en diffus (160 places), des lits halte soin santé.

ADCE83	Service ou activité de placement extérieur
Av. du Gal de Gaulle Le Petit Bois A1	Av du Gal de Gaulle Le petit bois A1
83250 LA LONDE LES MAURES	83250 La Londe les Maures
04-94-27-00-70	04.94.27.00.70
E-mail s.damaz@adce83.fr	E-mail s.damaz@adce83.fr
Contact Stéphanie DAMAZ	Contact Stéphanie DAMAZ

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel :

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originares les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Centre pénitentiaire de Toulon La Farlède (MA et CD)
SPIP du Var

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Hébergement assuré principalement par l'établissement pénitentiaire ou
par une association conventionnée

Capacité d'accueil et de prise en charge

Jusqu'à 19 personnes

Spécificités d'intervention

Chantier d'insertion

Limite d'âge

Pas de limite d'âge mais il faut que les personnes puissent être en capacité de
travailler

Public ne pouvant être accueilli

Public non issu du centre pénitentiaire de Toulon La Farlède

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

SPIP, demande du condamné, pôle emploi, mission locale

Réunions d'information
collectives

Oui en détention

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

1 à 2 entretiens réalisés en détention, contact avec le CPIP, avis transmis
au JAP pour le débat contradictoire

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Prise en charge tous les jours de travail et d'accompagnement au CP

Modalités d'intervention

Accompagnement sociopro et mise au travail

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Encadrants techniques, conseiller d'insertion pro, directrice

L'exercice du contrôle

Association, SPIP, administration pénitentiaire

Contenu de la prise en charge et prestations



Modalités d'hébergement : assuré par le CP ou par une association



Descriptif

Aide financière

Barème

Insertion professionnelle

Accompagnement socioprofessionnel global

Soins/Santé

Relation avec la famille

Autres

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

Règlement intérieur lu et approuvé lors de la signature du contrat de travail

Contrat de prise en charge

Contrat de travail, règlement intérieur, livret d'accueil

Entretien : minimum 2

Les placés sont vus à minima 1 fois tous les 15 jours et plus si besoin et selon l'état d'avancé du parcours d'insertion.

Permission de week-end : Possibilité

d'en demander une par mois. Passage en CAP tous les mois.

Activités de socialisation, activités de loisir, culturelles, participation financière des personnes : sans objet

Autres Paiement du salaire sur le compte nominatif du CP.

En aval de la Mesure

Nous pouvons suivre les personnes jusqu'à 3 mois après la sortie du chantier d'insertion. C'est la personne elle-même qui doit nous solliciter pour la poursuite de l'accompagnement.

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes Oui

Support : Entretiens, bilan

En interne Oui

Support : Réunion et entretiens

Avec les partenaires Oui

Support : Réunion mensuelle avec l'AP, SPIP et autres partenaires de l'action, comité de pilotage avec les financeurs, rapport d'activité

Plan d'accès par les transports

Départ du centre pénitentiaire. Les personnes détenues sont prises en charge dans les véhicules de l'association par le personnel permanent.

Autres activités de l'association

Descriptif

Pas d'autres activités que celles du chantier d'insertion.

A.J.A.R	Service Justice
84 Rue du Faubourg de Paris	8 Rue du Faubourg de Paris
59300 VALENCIENNES	59300 VALENCIENNES
03.27.47.55.60	03.27.29.93.92
03.27.47.55.67	03.27.29.60.29
E-mail: Siege.social@ajar.fr	E-mail: Justice.valenciennes@ajar.fr
Contact	Contact

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel : Service Justice

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originaires les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Convention cadre signée avec la DISP de Lille (59)
 Tout établissement pénitentiaire du Nord

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Capacité d'accueil et de prise en charge

5 condamnés simultanément

Spécificités d'intervention

Limite d'âge

Personnes pouvant exercer une activité professionnelle

Public ne pouvant être accueilli

Mineurs, pathologie psychiatrique trop lourde

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

SPIP et Demande du condamné

Réunions d'information
collectives

Non

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Entretien d'évaluation réalisé en détention ou au service par un éducateur
spécialisé et une conseillère en insertion professionnelle. Contact pris
avec le CPIP. Commission d'évaluation Interne.

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Accueil à la sortie de la maison d'arrêt ou de la mise sous écrou. Présentation de la structure d'hébergement, état des lieux, signature du contrat de travail.

Modalités d'intervention

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Educateurs, assistante sociale

L'exercice du contrôle

Visite du logement prévue et aléatoire une fois par semaine

Contenu de la prise en charge et prestations



5 studios individuels



Descriptif: logement meublé et équipé

Aide financière

Barème : 5 € par jour

Insertion professionnelle

Signature d'un CDDI dans notre service d'IAE

Soins/Santé

Relation avec la famille

Autres

Colis alimentaire donné 1 fois par semaine

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement **Oui**

Contrat de prise en charge **Oui**

Entretien : 2 entretiens par semaine

Permission de week-end : Selon décision du JAP

Activités de socialisation

Activités de loisir, culturelles

Participation financière des personnes

5 € par jour

Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

Possibilité de poursuivre l'hébergement à la fin de la mesure pour une période d'1 mois renouvelable en fonction des projets et des places disponibles.
 Possibilité de poursuivre le contrat de travail en CDDI
 Passage de relais et orientation vers les autres partenaires
 Soutien dans les démarches à la demande du bénéficiaire

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes

Support : contrat d'accompagnement, entretiens d'évaluation mensuel, entretien de fin de mesure

En interne

Support : Réunions d'équipe, réunions de synthèse avec la Conseillère en Insertion Professionnelle

Avec les partenaires

Support : Echanges formalisés et informels avec les JAP, CPIP, partenaires de soins, logement vers lesquels sont orientés les bénéficiaires.

Plan d'accès par les transports

Autre activités de l'association

CHRS (Homme uniquement)
 Service d'Insertion par l'Activité Economique
 Accueil de Jour avec dispositif AVDL
 Service d'aide aux victimes
 Service Justice (contrôle judiciaire, SME, E.S.R, Enquête de Personnalité, Mesures alternatives aux poursuites, stages de sensibilisation aux dangers de produits stupéfiants, stages de citoyenneté, stages pour auteurs de violences conjugales)

ALFADI (SCIC)	Service ou activité de placement à l'extérieur
16, rue Louis et René Moine	Service Habitat Justice
35200 Rennes	☎ 02.99.86.79.30
☎ 02.99.86.79.30	☎ 02.99.86.79.39
☎ 02.99.86.79.39	E-mail servicehabitatjustice@alfadi.fr
E-mail sophie.lambert@alfadi.fr	Contact Sébastien Crété (Responsable de service) Virginie Alesandrini / Karine Echard (TS)
Contact Sophie LAMBERT	

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel : Service Habitat Justice

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originaires les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Maison d'arrêt, centre de détention, maison centrale des
femmes
SPIP milieu ouvert et milieu fermé du 35 et hors
département

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Brin de soleil – AIVS RM
 Ville de Rennes (au titre du CLSPD), FIPD, We Ker (mission locale)

Capacité d'accueil et de prise en charge

IML = 35 logements (15 logements solidbail + 20 ALT)

Spécificités d'intervention

Limite d'âge

Majorité

Public ne pouvant être accueilli

Mineurs seuls

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

SPIP et coordination départementale (SIAO35/SEA35/PPI/CAO)

Réunions d'information
collectives

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

- Inscription demande de logement
- Validation de la Commission locale de l'Habitat (Rennes Métropole)
- Elaboration fiche d'admission (= ébauche du projet d'accompagnement)
- Validation en commission des décisions partenariale interne à la SCIC Alfadi

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Accueil au siège d'Alfadi en semaine (possibilité d'aller chercher la personne) accompagnement au logement

Modalités d'intervention

Entretien à domicile ou au service. Ou dans les locaux des partenaires. Accompagnement aux démarches, rencontre avec les partenaires

Professionnels qui réalisent la prise en charge

2 travailleurs sociaux

L'exercice du contrôle

Exercé par le SPIP 35

Contenu de la prise en charge et prestations



Modalités d'hébergement : ALT, logement individuel dans le diffus, sous-location parc public ou AIVS RM



Aide financière



Insertion professionnelle



Soins/Santé



Relation avec la famille



Autres



Relais et accompagnement vers les professionnels de l'emploi, de la formation et du soin et vers les organismes d'aides financières (CCAS, Mission locale...)

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

Contrat d'occupation

Contrat de prise en charge

Contrat d'accompagnement

Entretien :

2 fois par semaine à une fois toutes les trois semaines

Permission de week-end

Activités de socialisation

Orientation vers partenaires

Activités de loisir, culturelles

Orientation et accompagnement vers partenaires

Participation financière des personnes

Redevance ALT au maximum 30% des ressources. Solibail : loyer + charges

Autres

Préparation à l'accès au logement autonome évaluation de capacités à habiter

En aval de la Mesure

Descriptif

- Poursuite de l'accompagnement jusqu'à l'accès au logement pérenne
- Relais sur d'autres services sociaux et/ou sanitaires (CDAS, CCAS, services de soins...)
- Possibilité passage d'un logement ALT vers un logement social (bail glissant).

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes

Support : Elaboration de fiche de fin d'accompagnement, entretien bilan

En interne

Support :

Avec les partenaires

Passage en commission
Validation de la fin d'accompagnement

Support :
Elaboration d'une fiche de fin d'accompagnement

Plan d'accès par les transports

Métro : Arrêt Clémenceau

Bus : C3, arrêt Champs Manceaux

Autre activités de l'association

- Service accompagnement = mesures Accompagnement Social Lié au Logement et gestion locative adaptée + Mission Prévention des Expulsions + IML 3
- Service Hébergement = 4 résidences ALT + 1 résidence sociale + 1 résidence accueil
- Agnce Immobilière à Vocation Sociale (à partir de juin 2022)

ALTEA-CABESTAN	Service ou activité de placement à l'extérieur
34 avenue de la Résistance	34, avenue de la résistance
17000 LA ROCHELLE	17000 I.A ROCHELLE
 05.46.27.18.80	 05.46.27.18.80
 05.46.43.27.17	 05.46.43.27.17
E-mail siegesocial@asso-altea.fr	E-mail siegesocial@asso-altea.fr
Contact Thierry RICHARD (Directeur)	Contact

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel : socio-judiciaire

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originaires les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Centres Pénitentiaires de Charente-Maritime
SPIP 17

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Capacité d'accueil et de prise en charge

5 places simultanées possibles, en hébergement diffus

Spécificités d'intervention

Limite d'âge

Majeurs

Public ne pouvant être accueilli

Mineurs

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Sollicitation du SPIP

Réunions d'information
collectives

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Réunion avec le SPIP

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil	Accueil à l'association ou prise en charge au lieu de détention	<u>Modalités de prise en charge</u> Règlement de fonctionnement Oui Contrat de prise en charge Oui Entretien : Entretien individuel et hebdomadaire Permission de week-end Selon décision du JAP Activités de socialisation Activités de loisir, culturelles Individualisées Participation financière des personnes Selon revenu Autres
Modalités d'intervention	Accompagnement global individualisé	
Professionnels qui réalisent la prise en charge	Un éducateur spécialisé	
L'exercice du contrôle	SPIP	
<u>Contenu de la prise en charge et prestations</u>		
	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Modalités d'hébergement</i> : CHRS diffus	
	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Descriptif</i>	
	<input type="checkbox"/> <i>Barème</i>	
Aide financière	<input type="checkbox"/>	
Insertion professionnelle	<input type="checkbox"/>	
Soins/Santé	<input checked="" type="checkbox"/>	
Relation avec la famille	<input checked="" type="checkbox"/>	
Autres	<input type="checkbox"/>	

En aval de la Mesure

Descriptif
 Passage de relais : recherche de partenariats, recherche d'emploi et d'hébergement.

<u>Modalités d'évaluation de la mesure</u>	Avec les personnes	Bilan hebdomadaire	Support :	Entretiens
	En interne	Evaluation, bilan	Support :	Réunions
	Avec les partenaires	Selon les termes de la convention	Support :	Ecrits, rapport d'activité.

Plan d'accès par les transports

- Autre activités de l'association**
- Service socio-judiciaire (mesures pré-sententielles : contrôle judiciaire, enquête de personnalité). Médiations pénales.
 - 2 CHRS et 3 Maisons relais
 - Services d'hébergement et de logement (Intermédiation locative, Accompagnement social lié au logement, Logement d'Extrême Urgence, Agence immobilière à vocation sociale, femmes victimes de violences, logement d'abord...)
 - Service d'Accueil et d'Orientation (SAO)
 - 115
 - Emploi = mesures Appui Social Individualisé / Service Formation (remise à niveau...)
 - Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) et CAO (Centre d'Accueil et d'Orientation)

ANEF CANTAL	Pôle AHI ANEF CANTAL
91, avenue de la République	91, avenue de la République
15000 Aurillac	15000 Aurillac
04 71 48 63 23	04.71.48.63.23
E-mail: direction@anef15.fr	E-mail: murielle.apchin@anef15.fr
Contact: Nathalie BOIVENT	Contact: Murielle APCHIN

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel :pôle AHI
de l'association:
CHRS, IML, ACT,
LHSS...

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originares les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Maison d'arrêt d'Aurillac en priorité mais ouverture à des
candidatures issues de centres de détention en lien avec le
SPIP 15.

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Capacité d'accueil et de prise en charge

3

Spécificités d'intervention

Ensemble de dispositifs mobilisables y compris à l'issue de
la peine

Limite d'âge

Non

Public ne pouvant être accueilli

Mineur, pathologie psychiatrique sans soin

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Rapport du SPIP et courrier du détenu ou futur détenu. Pour une
demande LHSS ou ACT, dossier médical

Réunions d'information
collectives

Oui

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

En équipe après organisation d'une rencontre physique souhaitée sur le
futur lieu de résidence de la personne. Avis transmis en amont du débat

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Accueil postérieurement aux formalités d'écrou

Modalités d'intervention

Accompagnement social global. Entretiens individuels, liens réguliers avec le CPIP

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Equipe pluridisciplinaire comprenant travailleurs sociaux et psychologue

L'exercice du contrôle

Etablissement avec veille de nuit et présence H 24 sur le collectif du CHRS et des LHSS

Contenu de la prise en charge et prestations



Modalités d'hébergement : 2 chambres sur un collectif + 1 place mobilisable en fonction du profil



Descriptif sur un collectif ou adapté aux besoins

Aide financière



Barème en fonction de la situation individuelle

Insertion professionnelle



Orientations vers partenaires

Soins/Santé



Ecoute et soutien psychologique en interne possible avant orientation vers le droit commun

Relation avec la famille



Occasionnel

Autres



Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement oui

Contrat de prise en charge d'accompagnement: oui

Entretien : en moyenne 2 par semaine

Permission de week-end défini par le JAP en fonction de la situation

Activités de socialisation proposées par l'équipe éducative ou à l'initiative des personnes

Activités de loisir, culturelles proposées par l'équipe éducative ou à l'initiative des personnes

Participation financière des personnes oui selon le barème CHRS à savoir 20% des ressources si prestation alimentaire

Autres

En aval de la Mesure

Descriptif : possibilité de mise en place de solutions de relais en fin de peine sur l'intégralité du pôle Accueil Hébergement Insertion de l'association ou de droit commun en fonction des besoins exprimés par la personne

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes

Support : entretien bilan

En interne

Support : Réunion hebdomadaire, séances d'analyse des pratiques professionnelles

Avec les partenaires

Support : Réunion avec le SPIP, échanges à partir des situations individuelles et de l'activité

Plan d'accès par les transports

En centre-ville d'Aurillac à 400 mètres de la gare.

Autre activités de l'association

Un pôle enfance- parentalité qui comprend une MECS, un service de milieu ouvert, un espace rencontre
Le pôle AHI qui comprend; SIAO, CHRS, hébergement hors CHRS, AVDL, IML, accueil de jour, accueil de jour mobile, LHSS, ACT, Maison Relais.

APCARS	Service ou activité de placement à l'extérieur
5, rue d'Arcole	5, rue d'Arcole
13006 Marseille	13006 Marseille
04.86.68.40.36	
E-mail: Direction-apcarsmarseille@apcars.org	E-mail: veronique.jonca@apcars.org
Contact: Mme EUZENAT Sandrine	Contact: Mme JONCA Véronique

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel :

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originaires les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Convention de partenariat avec le SPIP 13, les centres
pénitentiaires du département et l'APCARS Marseille.

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Capacité d'accueil et de prise en charge

35 places : capacité totale. Pas de contingent spécifique au
PE

Spécificités d'intervention

Accueilli en CHRS, le public bénéficie d'un accompagnement
social global par une équipe éducative, renforcée par une infirmière
(à temps partiel) et une chargée d'insertion professionnelle

Limite d'âge

Public ne pouvant être accueilli

Mineur, Famille, couple

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Signalement des CPIP du SPIP et autres partenaires en détention :
CSAPA, SMPR, Mission locale, Pôle emploi, juriste des PAD...

Réunions d'information
collectives

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Rencontre individuelle après réception d'un signalement écrit détaillé du
partenaire. Admission suite à la validation en équipe et par la chef de service, après
confirmation de la personne à vouloir intégrer la structure et en respecter les
usages.

Etude de la candidature
et processus d'admission

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Signature d'un contrat de séjour, remise du règlement intérieur. Placement en chambre d'hôtels ou en studios.

Modalités d'intervention

Visite à domicile, accompagnement social global par 4 éducateurs spécialisés, une IDE et un CIP

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Travail partenarial avec le SPIP quant au respect des obligations judiciaires

L'exercice du contrôle

Contenu de la prise en charge et prestations



Modalités d'hébergement : Hôtels / Hôtels meublés/ Studios



Descriptif

Barème

Aide financière

Aides matérielles et chèques services pour les personnes sans ressource

Insertion professionnelle

Accès aux soins : IDE et partenaires de droit commun (CMP, PASS, Equipes mobiles...)

Soins/Santé

Relation avec la famille

Insertion professionnelle : CIP et partenaires comme Pôle Emploi, Mission locale, structures IAE, chantiers d'insertion.

Autres

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement Oui

Contrat de prise en charge Oui

Entretien : hebdomadaires et VAD mensuelles à minima

Permission de week-end

Activités de socialisation

Activités de loisir, culturelles

Oui, partenariat avec Cultures du Coeur

Participation financière des personnes

Oui, 10% des ressources et paiement caution pour les studios
Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

La sortie du CHRS s'effectue vers un logement ordinaire privé ou public, un logement adapté ou accompagné (FJT, résidences sociales, maisons relais...)

La sortie du CHRS peut aussi s'effectuer vers des structures médico-sociales ou médicales plus adaptées, pour public présentant des troubles ou des pathologies plus lourdes (des hospitalisations de courte durée).

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes

Rencontres hebdomadaires, renouvellement et fin de prise en charge

Support : Ecrits

En interne

Demande de prolongation à la DDCS

Support : Ecrits

Avec les partenaires

Réunions, comité de suivi

Support : Ecrits, communication, rapport annuel d'activités

Plan d'accès par les transports

Métro Estrangin Préfecture

Autre activités de l'association

Service justice : contrôle judiciaire, enquêtes de personnalité, enquêtes sociales rapides, stages de citoyenneté et de violences conjugales

Lieu d'accueil RSA : Suivi et accompagnement de bénéficiaires du RSA

Point d'accès au droit en milieu pénitentiaire : Permanences d'information juridique à destination de personnes détenues.

APCARS	Service ou activité de placement à l'extérieur
APCARS, 4 bd du Palais	CHRS Belleville 45, rue Rébéval
75001 Paris	75019 Paris
	
	
E-mail: Pascal.souriau@apcars.org	E-mail: Cecile.maurin@apcars.org
Contact: Pascal SOURIAU	Contact: Cécile MAURIN

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel : CHRS

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originares les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Maisons d'arrêt, centre de détention, maison centrale en majorité d'Ile de France. SPIP milieu ouvert (en majorité 75 et ile de France)

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Capacité d'accueil et de prise en charge

4 places

Spécificités d'intervention

Limite d'âge

Public majeur sans limite d'âge

Public ne pouvant être accueilli

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Les SPIP orientent le candidat à l'équipe éducative via le SIAO

Réunions d'information
collectives

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Echanges téléphoniques avec le partenaire. Entretien individuel organisé par le TS. Validation/non validation par l'équipe éducative dans un 2^{ème} temps

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil	Livret d'accueil/règlement remis à la personne et signature d'un contrat de séjour	Modalités de prise en charge Règlement de fonctionnement : oui Contrat de prise en charge : oui Entretien : minimum 2 Permission de week-end Activités de socialisation : Ateliers collectifs cuisine et ateliers groupe de parole autour du cinéma, culture du coeur Activités de loisir, culturelles : oui Participation financière des personnes Oui 10% Autres
Modalités d'intervention	Entretiens individuels réguliers avec le TS référent	
Professionnels qui réalisent la prise en charge	Educateur(trice) ou Assistante sociale	
L'exercice du contrôle	Le SPIP (avec travail partenarial)	
Contenu de la prise en charge et prestations		
	<input type="checkbox"/> <i>Modalités d'hébergement</i> : chambre d'hôtel ou studio	
	<input type="checkbox"/> <i>Descriptif</i>	
Aide financière	<input checked="" type="checkbox"/> Chèques service et aide transport	
Insertion professionnelle	<input checked="" type="checkbox"/> Chargée d'insertion professionnelle	
Soins/Santé	<input checked="" type="checkbox"/> Psychologue et infirmière	
Relation avec la famille	<input type="checkbox"/>	
Autres	<input checked="" type="checkbox"/> Chargée insertion hébergement / logement	

En aval de la Mesure

Descriptif

Etant donné le mode d'hébergement en chambre d'hôtel (hébergement en diffus), un contrôle des horaires stricto-sensu ne peut être effectué par l'équipe éducative. Même si un soin particulier est porté par l'équipe éducative pour s'assurer que la personne en PE occupe bien la chambre qui est proposée pour son hébergement

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes :	oui	Support :	entretiens
En interne :	oui	Support :	réunions, synthèse
Avec les partenaires :	oui	Support :	échanges/bilans

Plan d'accès par les transports métro

Métro Belleville (ligne 11)

Autre activités de l'association

2 dispositifs : PE et Accueil des auteurs présumés de violences conjugales

APREMIS	Service ou activité de placement à l'extérieur
21 rue d'Abbeville - BP 61629	21 rue d'Abbeville - BP 61609
80016 AMIENS CEDEX	80016 AMIENS CEDEX
 03.22.66.46.40	 03.22.66.46.40
 03.22.66.46.40	 03.22.66.46.40
E-mail association@apremis.fr	Email accompagnement-sociojudiciaire@apremis.fr
Contact Nora HANNOU	Contact Nora HANNOU, Directrice adjointe

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome dans le Pôle socio-judiciaire ■
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale ■

Etablissements ou services dont sont
originaires les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Principalement établissements pénitentiaires des DISP de Lille, ponctuellement France
entière.

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Convention de mise à disposition de personnes en PE (salariés en CDDI) auprès des services
d'Amiens Métropole

Capacité d'accueil et de prise en charge

40 places

Spécificités d'intervention

Accueil spécifique du public toxicomane dans le cadre de contrats de soins en partenariat avec
l'Association Le Mail. Prise en charge thérapeutique par la psychologue du service dans le cadre
d'obligations de soins. Complémentarité avec l'ANPAA 80 pour les problématiques alcooliques. Accueil
de PE postcure avec l'association Le Mail (isolés). Accueil de mères détenues avec problématiques
addictions avec enfants de moins de 3 ans (Unité mère/nourrissons association Le Mail/PE)
Accueil de 18 à 65 ans. En deçà et au-delà, sur montage de projets spécifiques.

Limite d'âge

Public ne pouvant être accueilli

Handicapés moteurs (locaux inadaptes) et pathologies psychiatriques graves empêchant une autonomie
au quotidien.

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Courriers de détenus et transmission d'un questionnaire pour tous les départements sauf
la Somme : Commissions SPIP / APREMIS

Réunions d'information
collectives

Non

Entretiens individuels

En détention
 A l'association ■ Principalement

Etude de la candidature
et processus d'admission

Hors Amiens : courrier et questionnaire adressé au demandeur. **Quelque soit l'origine de la
demande** : contact avec le CPIP référent. Si ce dernier est favorable au projet, programmation
d'entretiens individuels avec un travailleur social et le psychologue.
Décision collective de l'équipe pluridisciplinaire.

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Prise en charge à l'association puis accompagnement à la maison d'arrêt pour les formalités d'écrou (sauf les détenus d'Amiens, prise en charge à la MA), puis journée d'accueil, repas compris avec un travailleur social (installation sur hébergement...)

Modalités d'intervention

Entretiens éducatifs, psychologiques, professionnels, temps groupes (recherche de logement, santé, rénovation de mobiliers...)

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Equipe pluridisciplinaire : Educateurs spécialisés, assistante sociale, CESF, chargé d'insertion professionnelle.

L'exercice du contrôle

Par l'association : visites sur les hébergements, contrôles téléphoniques. Par l'administration pénitentiaire : contrôles téléphoniques après signalement par APREMIS.

Contenu de la prise en charge et prestations



■ Modalités d'hébergement : individualisées



□ Barème : acompte sur salaire (ou pécule Maison d'Arrêt) de 100€ par semaine. Pas d'aide financière.

Aide financière

■ Prise en charge par la Direction de l'Insertion de l'Association : 3 ACI dont deux encadrés directement. Accompagnement projet par la chargée d'insertion professionnelle.

Insertion professionnelle

■ Contrats de soins (avec association Le Mail) et obligations de soins (psychologue association) + ouverture de droits CMU.

Soins/Santé

Relation avec la famille

■ Selon situations individuelles : REP APREMIS possible.

Autres

■ Instruction des demandes RSA, élaboration du CER. Instruction CSS.

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

Signé lors de l'accueil. Il prévoit 3 paliers relatifs aux obligations de détenus avec automatisation croissante.

Contrat de prise en charge

Pas actuellement.

Entretien :

Chaque personne écrouée rencontre son référent au moins une fois par semaine.

Permission de week-end :

Les personnes écrouées bénéficient de permissions de week-end soit sur l'hébergement, soit dans la famille.

Activités de socialisation :

Temps de groupe autour de différentes thématiques en fonction des besoins repérés et exprimés.

Activités de loisirs, culturelles :

Le travail autour de ces thématiques s'effectue en ouvrant la personne vers le droit commun.

Participation financière des personnes :

Participation financière à l'hébergement de 75 à 105€/mois selon les ressources. Dépôt de garantie (200€).

Autres : Suivi des projets professionnels par la direction de l'insertion. Aide à la recherche d'un logement en sortie...

En aval de la Mesure

Descriptif

Suivi d'accompagnement vers l'emploi et l'aide à l'insertion sociale. Maintien possible du contrat de travail après la fin de peine, relais temporaire d'hébergement dans l'attente d'une attribution de logement pérenne ou dans une structure d'hébergement (SIAO).

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes au minimum hebdomadaire.

Support : Entretien individuel.

En interne : au besoin.

Support : Réunions cliniques.

Avec les partenaires : à deux/trois mois et en cas de besoin.

Support : Rapport de déroulement et d'évolution dans la mesure.

Plan d'accès par les transports

Bus 1 : ligne 1 arrêt « abattoirs ».

Autre activités de l'association :

L'association comprend 5 pôles éducatifs :

- **Le pôle d'accompagnement socio-judiciaire** gère également un service de réparation pour mineurs (180 par an) et deux relais enfants-parents (Somme, Pas-de-Calais).
- **La direction de l'insertion** comprend trois Ateliers Chantiers d'Insertion, dont un ACI « second œuvre et rénovation thermique », un ACI « Menuiserie/Agencement » et un ACI « Multi-sites » (mise à disposition de salariés auprès de partenaires).
- **Le pôle accompagnement et médiation** conduit des actions d'accompagnement dans et vers le logement, de médiation aux impayés d'énergie, gère des aires d'accueil des gens du voyage et mène des actions d'amélioration de l'habitat et de lutte contre la précarité énergétique.
- **Le pôle hébergement et logement accompagné** gère un CHRS, un hôtel social, deux pensions de famille, de l'IML, des logements transitoires (ALT)...
- **Le pôle Asile** gère un Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile, une structure pour personnes régularisées, une pour les déboutés, un accueil exceptionnel de réfugiés et une action emploi/logement.

AJHIRALP	Service ou activité de placement à l'extérieur
70, rue Sidi Brahim	4, rue Boston
38100 GRENOBLE	38000 GRENOBLE
04.76.23.90.64	04.76.48.60.74
directeur.general@ajhiralp.org	secretariat.pe@ajhiralp.fr
Contact Nathalie VANDERMERSCH	Contact Jean-Michel GALLICE

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel : AJHIRALP

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originaires les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Maison d'Arrêt de VARGES – SPIP 38 – Centre de
Détention AITON (73) ST QUENTIN (38) – MOULINS
(63) RIOM – CORBAS (69) – VALENCE (26)

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Chantiers d'insertion/ ALT

Capacité d'accueil et de prise en charge

30 personnes

Spécificités d'intervention

Priorité aux résidents du département

Limite d'âge

De 18 à 60 ans

Public ne pouvant être accueilli

Mineurs

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Sollicitation des CPIP uniquement

Réunions d'information
collectives

Oui

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Présentation de l'aménagement peine au cours du premier entretien –
envoi de la décision à la personne et à la CPIP référente.

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Prise en charge sur le lieu d'écrou

Modalités d'intervention

Accompagnement individuel

Professionnels qui réalisent la prise en charge

3 travailleurs sociaux (2 éducatrices spécialisées, 1 chargée d'insertion)
3 éducateurs techniques / 1 psychologue

L'exercice du contrôle

Contrôles téléphoniques et physiques quotidiens

Contenu de la prise en charge et prestations



- Individuel soit dans le diffus soit dans une structure collective



- *Descriptif* : en cas de besoin denrées de la banque Alimentaire

Aide financière

- Acompte sur salaire. Pas d'aide financière de l'association mais sollicitation du CCAS de Grenoble.

Insertion professionnelle

- Prise en charge par une conseillère d'insertion pro. Possibilité d'intégrer notre ACI Les chantiers du Drac

Soins/Santé

- Psychologue – lien avec les CSAPA

Relation avec la famille

- Selon les situations individuelles

Autres

-

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

Oui

Contrat de prise en charge

Oui

Entretien :

Minimum 1 à 2 fois par semaine puis 1 fois tous les 15 jours

Permission de week-end

Oui

Activités de socialisation

Ateliers des 5 sens

Activités de loisir, culturelles

Oui

Participation financière des personnes

60€ pour revenus < 500
90€ pour revenus entre 500€ et 900 €
120€ pour revenus > à 900€

En aval de la Mesure

Descriptif

Suivi social : possibilité après le Placement extérieur de bénéficier d'un accompagnement social globale par notre service « Sortant de Maison d'arrêt »

Insertion professionnelle : le contrat d'insertion est maintenu après la fin de peine.

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes Oui

En interne Oui

Avec les partenaires Oui

Support : Diagnostic social – évaluation professionnelle – Enquête de satisfaction

Support : Réunion de service et de régulation hebdomadaire. Rapports d'incidents Rapport sur le déroulement de la mesure

Support : Réunion mensuelle avec le SPIP et la Juge d'application des Peines

Plan d'accès par les transports

Depuis la gare ; 10 minutes à pied

Tram A direction Fontaine La Poya Arrêt St Bruno – Place St Bruno- Traverser rue Nicolas Chorier-vers la rue de Boston.

Tram E – Arrêt Condorcet.

Bus n°12 – Arrêt Abbé Grégoire

Autre activités de l'association

Contrôle Judiciaire Socio- éducatif - Accompagnement des Sortants de prison – Réparation Pénale – Point Accueil Jeunes – Stage de sensibilisations aux produits stupéfiants – Hébergement Sortants de prison - Gestion de trois CHRS (en collectif et diffus), lits Halte Soins Santé, Dispositif d'hébergements d'urgence, SAMU Social - Dispositif Grand Froid.

ARILE-HORIZON	Service ou activité de placement à l'extérieur
51, rue de l'abyme	10, rue des frères Lumière
77700 MAGNY LE HONGRE	77100 MEAUX
 01.85.49.06.61	 01.60.09.93.91
 E-mail francois.catel@asso-arile.com	 E-mail justice@asso-arile.com
Contact F. CATEL, Directeur Général	Contact Audrey WATELET, Chef de service

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel :

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originares les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Centres pénitentiaires de la DISP de Paris et plus particulièrement de Seine et Marne (Réau, Melun et Meaux-Chauconin). CP de France possibles.

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Protocole de remonté des incidents (ARILE/SPIP/Tribunal)

Capacité d'accueil et de prise en charge

23 places en entrées et sorties permanentes

Spécificités d'intervention

Accompagnement individualisé et prise en charge globale

Limite d'âge

Uniquement des majeurs, sans limite d'âge

Public ne pouvant être accueilli

Personnes en situation irrégulière

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Lettre de la personne candidate et fiche contact du CPIP

Réunions d'information
collectives

Non

Entretiens individuels

En détention
 A l'association
 Rencontres lors de PS et en détention pour les profils les plus lourds, étude de la candidature en équipe ; décision d'admission avec le SPIP dans le cadre de Commissions d'évaluation mensuelles, établissement du projet d'accueil et des préconisations d'accompagnement, en présence de l'équipe éducative, du chef de service du pôle justice et du cadre du SPIP en charge de la mesure de PE.

Etude de la candidature
et processus d'admission

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Prise en charge à la sortie du CD ou à la gare de Meaux ; entretiens avec le CPIP référent du SPIP de Meaux.

Modalités d'intervention

Accompagnement global individualisé

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Un chef de service, 2 éducateurs spécialisés, 1 psychologue, 1 référent socio-professionnel et des encadrants techniques au sein des chantiers d'insertion.

L'exercice du contrôle

Visites sur l'hébergement, appels téléphoniques sur ligne fixe en journée et/ou en soirée.

Contenu de la prise en charge et prestations



■ Hébergements éclatés en cohabitation, T2 ou T3 ou T4



■ Hébergements équipés, Tickets Multi-Services (maximum 1/mois)

Aide financière

■

Insertion professionnelle

■

Orientation sur chantiers d'insertion par le biais de Pôle Emploi

Soins/Santé

■

Suivi psychologique en interne et partenariats externes

Relation avec la famille

■

Possible les week-ends lors des permissions de sortir

Autres

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

Oui

Contrat de prise en charge :

Contrat de séjour, projet personnalisé remis lors de l'admission en présence du chef du service

Entretien

Individuel et hebdomadaire à minima

Permission de week-end

Suivant l'ordonnance du JAP

Activités de socialisation

Occasionnellement

Activités de loisir, culturelles

Occasionnellement

Participation financière des personnes

Oui, mode de calcul identique au CHRS, selon % issu de l'arrêté préfectoral

Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

Au terme de la mesure, si aucune solution d'hébergement n'a été trouvée, et que la personne s'est mobilisée, nous pouvons lui proposer un transfert sur notre dispositif de suite, ce qui permet une continuité du suivi. Si les personnes n'acceptent pas ce transfert, nous suivons les demandes SIAO, le temps nécessaire.

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes

Support : Entretiens hebdomadaires et projet personnalisé, bilans réguliers

En interne

Support : Réunions de service, synthèses et comités de suivi

Avec les partenaires

Support : Comités de pilotage avec les JAP, le SPIP, parquet, barreau et les partenaires santé, deux fois par an ; comités de suivi mensuel

Plan d'accès par les transports

Bus Marne et Morin : Ligne 2, arrêt zone industrielle et M15 Beauval – rd point des droits de l'Homme

Autres activités de l'association

- Intégration Emploi : 3 chantiers d'insertion par l'activité économique (emplois aidés) – Chantier ressourcerie et réemploi, chantier maraîchage
- Logement : places en CHRS insertion, places en CHRS stabilisation pour sortants de prison, places en urgence, places en accueil personnes isolées avec enfants de moins de 3 ans au titre de l'ASE, places d'urgence sorties d'hôtel
- Domiciliation des personnes sans domicile stable, accueil de jour
- Justice : mesures pré-sententielles et groupe de parole auteurs de violences conjugales ; mesures post-sententielles ; ESF au civil et auditions de mineurs ; stage de responsabilisation auteurs de violences conjugales, stage de lutte contre l'achats d'actes sexuels
- Prise en charge des auteurs de violences conjugales (places en éloignement), stage de citoyenneté et groupes de parole et de responsabilisation, places d'urgence PPSMJ

ARSEA	SASJ
204, avenue de Colmar	89, avenue de Colmar
67 100 Strasbourg	67 100 Strasbourg
 03.88.43.02.50	 03.88.22.71.60
 03.88.43.02.51	
E-mail Accueil-direction@arsea.fr	E-mail vincent.quantin@arsea.fr
Contact	Contact VINCENT QUANTIN

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel :

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originaires les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

SPIP

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Capacité d'accueil et de prise en charge

10 personnes concomitamment

Spécificités d'intervention

Personnes disposant d'un domicile

Limite d'âge

Personnes majeures

Public ne pouvant être accueilli

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Sollicitation CPIP

Réunions d'information
collectives

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Recueil de l'accord de la PPSMJ
 Elaboration d'un projet de prise en charge

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Entretiens au service

Modalités d'intervention

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Travailleurs sociaux

L'exercice du contrôle

Visites inopinées au domicile, présence aux rendez-vous

Contenu de la prise en charge et prestations



Modalités d'hébergement : personnes disposant d'un domicile



Descriptif

Aide financière

Barème

Insertion professionnelle

Soins/Santé

Relation avec la famille

Lien régulier avec le CPIP référent

Autres

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

Contrat de prise en charge

Contrat d'engagement

Entretien :

2 entretiens par semaine

Permission de week-end

Activités de socialisation

Activités de loisir, culturelles

Participation financière des personnes

NON

Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

Fin de la prise en charge.

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes

Support :

En interne

Support :

Avec les partenaires

Support :

Grille d'évaluation adressée au SPIP

Plan d'accès par les transports

Tram : arrêt Mathis

Autre activités de l'association

Handicap

Protection de l'enfance

Développement social

Socio-judiciaire : Contrôles Judiciaires Socio-Educatifs, Enquêtes Sociales Rapides, Enquêtes de Personnalité, Réparations pénales, prises en charge des auteurs de violences intra-familiales (CPCA), stage de citoyenneté, stage de responsabilisation.

ARSL	Service ou activité de placement extérieur
ARSL	CHRS Augustin Gartempe
8 Rue Boileau. 87350 Panazol	11 Rue Malesherbes. Limoges
05.55.77.57.77	05.55.10.32.95
E-mail	E-mail
Contact Claire ROBERT HAURY	Contact Stéphane RAZGALLAH

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel :

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originaires les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Maison d'arrêt de Limoges, SPIP

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Capacité d'accueil et de prise en charge

2 places

Spécificités d'intervention

Limite d'âge

Sans

Public ne pouvant être accueilli

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Par le SPIP 87

Réunions d'information
collectives

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

En lien avec le SPIP. L'ARSL se réserve le droit de refuser un accueil

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Modalités d'intervention

Professionnels qui réalisent
la prise en charge

L'exercice du contrôle

Contenu de la prise en charge et prestations



Modalités d'hébergement : 1 logt sur site et 1 logt en diffus



Descriptif

Aide financière

Barème

Insertion
professionnelle

Soins/Santé

Relation avec la
famille

Autres

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

Contrat de prise en charge

Entretien : minimum 2

Permission de week-end

Activités de socialisation

Activités de loisir, culturelles

Participation financière des personnes

Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes

Support :

En interne

Support :

Avec les partenaires

Support :

Plan d'accès par les transports

Autre activités de l'association

115, SIAO, SAO
CHRS
LHSS
CPCA
CJSE, ESR, EP, RPM, RPR
ALT, Sous-location à bail glissant, ASLL,

ASD	Service ou activité de placement à l'extérieur
Association de Soutien de la Dordogne	Association de Soutien de la Dordogne Résidence Ipsea, 61 rue Lagrange Chancel
24000	PERIGUEUX
05.53.06.82.10	05.53.06.82.10
05.53.06.82.11	05.53.06.82.11
E-mail: asso-soutien24@orange.fr	E-mail: asso-soutien24@orange.fr
Contact: Madame POULAIN	Contact: Madame POULAIN

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel :

Convention avec l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont originaires les publics (maison d'arrêt, centre de détention, maison centrale, SPIP...)

- Maison d'arrêt de Périgueux
- Centre de détention de Neuvic sur l'Isle
- Centre de détention de Mauzac

Autres conventions ou protocoles particuliers

- Convention SPIP intégrant l'accueil en placement extérieur dans le cadre d'une ACI

Capacité d'accueil et de prise en charge

- 4 places d'hébergement
- 2 places en ACI

Spécificités d'intervention

Limite d'âge

Mineurs

Public ne pouvant être accueilli

Selon les lieux d'accueil d'hébergement, personnes condamnées pour pédophilie

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En amont de la Mesure

Mode de saisine

- SPIP et SIAO dans le cadre d'un schéma d'orientation adapté

Réunions d'information collectives

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature et processus d'admission

- Demande du détenu aux avis CPIP
- Accueil SIAO
- Proposition d'accueil ASD
- Décision de la CAP
- Accueil effectif ASD

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil	- A la levée d'écrou ou à la libération
Modalités d'intervention	- Hébergement et accompagnement social du type CHRS
Professionnels qui réalisent la prise en charge	- Travailleurs sociaux
L'exercice du contrôle	- Travailleurs sociaux et surveillants de nuit

Contenu de la prise en charge et prestations

	<input checked="" type="checkbox"/>	Modalités d'hébergement : logements individuels meublés et équipés
	<input checked="" type="checkbox"/>	Descriptif : Chèques services
		Barème
Aide financière	<input type="checkbox"/>	
Insertion professionnelle	<input checked="" type="checkbox"/>	
Soins/Santé	<input checked="" type="checkbox"/>	
Relation avec la famille	<input checked="" type="checkbox"/>	
Autres	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet de relogement

Modalités de prise en charge	
Règlement de fonctionnement	Oui
Contrat de prise en charge	Oui
Entretien : au moins 1 par semaine	
Permission de week-end	Non
Activités de socialisation	Oui
Activités de loisir, culturelles	Oui
Participation financière des personnes	Oui
Autres	

En aval de la Mesure

Descriptif

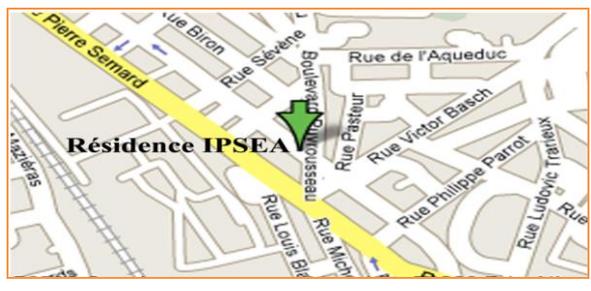
L'hébergement et l'accompagnement social peuvent se prolonger au-delà de la mesure de placement.

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes	Dans le cadre des modes d'évaluation de la prise en charge CHRS	Support :
En interne	Dans le cadre des modes d'évaluation de la prise en charge CHRS	Support :
Avec les partenaires	Avec le DSPIP	Support : La convention

Plan d'accès par les transports

Ligne de bus



Autre activités de l'association

- CHRS / Maison relais / LHSS / CADA / SIAO / activités pré sententielles

Association Laïque du PRADO	CHRS
143-145 cours Gambetta	73, rue Gravelotte
33400 TALENCE	33800 BORDEAUX
☎ 05.56.84.43.90	☎ 05.56.68.93.19
📠 05.56.04.45.37	📠 05.56.74.22.89
E-mail sec-alp@alprado.fr	E-mail sajp@alprado.fr
Contact Christophe DE MARCO	Contact Laurence HABRIE

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



- Structuration de l'activité
- Convention avec l'administration pénitentiaire
- Etablissements ou services dont sont originaires les publics (maison d'arrêt, centre de détention, maison centrale, SPIP...)
- Autres conventions ou protocoles particuliers
- Capacité d'accueil et de prise en charge
- Spécificités d'intervention
- Limite d'âge
- Public ne pouvant être accueilli

Service de placement extérieur autonome
Activité rattachée à un service
Activité intégrée à un CHRS
Autre

Convention départementale
Convention régionale

Lequel :

Centre Pénitentiaire de Gradignan (33) -SPIP de la Gironde pour les 723-15-Plus exceptionnellement établissements pénitentiaires de départements limitrophes à la Gironde pour des personnes originaires de la Gironde.

Cultures du cœur 33.

21 PE /mesures milieu ouvert/ sortant de prison. 15 places en Intermédiation locative pour public accueilli sur une des 21 places précédemment citées

Public spécifiquement désocialisé et précarisé. A la fin du placement, ces publics peuvent bénéficier d'un parcours d'insertion au sein des dispositifs de droit commun ou de l'IML géré par le service

Non

Public mineur. Couple ou famille.

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En amont de la Mesure	Mode de saisine	SPIP
	Réunions d'information collectives	
	Entretiens individuels	<i>En détention</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>A l'association</i> <input checked="" type="checkbox"/>
	Etude de la candidature et processus d'admission	Entretiens individuels pour recueillir des éléments sur la situation de la personne et présenter le travail du CHRS. Etude en équipe de la candidature après réception de la lettre de motivation de la personne qui postule. Courrier à la personne pour lui indiquer la décision du CHRS et en cas de réponse favorable donner une date d'accueil + info au CIP et attestation pour le JAP

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Formalité d'écrou au CP de Gradignan puis arrivée dans notre Service. Entretien avec la Chef de service pour rappel des obligations de la mesure et du règlement du CHRS puis installation dans le studio.

Modalités d'intervention

Accompagnement global en fonction des objectifs du contrat projet établi par la personne

Professionnels qui réalisent la prise en charge

1 éducatrice spécialisée ; 1 travailleur social diplômé en addictologie; 1 CESF

L'exercice du contrôle

SPIP (convention)

Contenu de la prise en charge et prestations



■ *Modalités d'hébergement* : studios



□ *Descriptif*

Barème 50€ aide alimentaire en numéraire – 20€ aide à la téléphonie – 1 carte de transport 10 voyages renouvelable

Aide financière

■

Insertion professionnelle

■

En lien avec Pôle Emploi, ASI, Mission Locale

Soins/Santé

■

Orientation avec le droit commun. CMP, ANPAA, pôle addictologie, CRIAVS

Relation avec la famille

■

Intervention selon besoins

Autres

■

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

Oui

Contrat de prise en charge

Oui

Entretien :

2/semaine + VAD programmée + VAD non programmée 1/mois

Permission de week-end

Selon jugement

Activités de socialisation

Oui selon le profil

Activités de loisir, culturelles

Droit commun via partenaires + matinée sport 1/semaine

Participation financière des personnes

10% RSA -> 700€

15% 700€-> 1000€

20% -> + de 1000€

Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

Nous pouvons continuer à accompagner la personne à l'issue de la mesure de PE, soit sur une place CHRS en maintenant un accompagnement global et soutenu, soit en positionnant la personne sur une de nos place IML. Sinon, à l'issue de la mesure de PE, si la personne est autonome et/ou ne souhaite plus d'accompagnement éducatif, nous l'orientons vers les partenaires logement de droit commun via le SIAO ou directement auprès d'un bailleur.

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes Oui

Support : Enquête de satisfaction

En interne Oui

Support : Entretien, bilan, fiche entrée- sortie

Avec les partenaires SPIP

Support : Réunion de concertation mensuelle

Plan d'accès par les transports

Bus, proximité de la gare

Autre activités de l'association

L'Association Laique du Prado comporte une quarantaine de services répartis au sein de trois pôles. Le CHRS fait partie du pôle logement, lui-même regroupé avec d'autres services au sein du Pôle Solidarité.

AUORE	CHRS Etoile du Matin
50, rue de la procession	33, Rue des Cévennes
75 015 Paris	75 015 Paris
 06.23.37.06.92	 01.45.58.50.97
 r.baudemont@auore.asso.fr	 01.45.58.21.35
E-mail r.baudemont@auore.asso.fr	E-mail k.gaudillere@auore.asso.fr
Contact Rodolphe BAUDEMONT	Contact Karine GAUDILLERE

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel :

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originares les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

MA de Fleury, Fresnes et Paris. SPIP 75. Toute la France si la personne a un projet de vie sur Paris ou l'Ile de France

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Liens avec les différents dispositifs d'Aurore

Capacité d'accueil et de prise en charge

11

Spécificités d'intervention

Accompagnement global avec possibilité de rester au CHRS

Limite d'âge

18 à 60 ans

Public ne pouvant être accueilli

Mineurs, troubles psychiatriques lourds, handicap inadapté, sans papier

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Orientation SPIP et/ou demande de la personne

Réunions d'information
collectives

Entretiens individuels

En détention 1^{er} en détention
A l'association Second en permission

Etude de la candidature
et processus d'admission

Diagnostic partagé en équipe validé par le CS. Elaboration projet personnalisé écrit. Envoi du projet au CPIP référent.

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Après formalités d'écrou, la personne se rend elle-même au service pour admission

Modalités d'intervention

Prise en charge globale. Contrôle des obligations et du respect du règlement intérieur de la structure par l'ensemble des travailleurs sociaux

Professionnels qui réalisent la prise en charge

L'exercice du contrôle

Contenu de la prise en charge et prestations



Modalités d'hébergement : Chambres meublées
Descriptif demi-pension semaine, pension complète le WE



Aide financière



Barème 20 euros/semaine pour les personnes sans ressource et Pass navigo

Insertion professionnelle



Interne + partenaires spécifiques+ Pôle Emploi

Soins/Santé



Ouverture droits + mise en place parcours de soins si nécessaire

Relation avec la famille



Ponctuelle. Travail sur parentalité et accès aux droits parentaux pour les pères

Autres



Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

Oui

Contrat de prise en charge

Oui

Entretien : minimum 1/semaine

Permission de week-end

Selon décision du JAP

Activités de socialisation

En fonction des profils

Activités de loisir, culturelles

Ateliers et sortie culturels

Participation financière des personnes

20% des revenus

Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

Maintien au CHRS si nécessaire, demandé et cohérent.

Relais avec le droit commun en cas de fin de prise en charge

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes	Réguliers	Support :	Entretiens/bilans
En interne	Réguliers en équipe	Support :	Réunions/supervision
Avec les partenaires	Réguliers SPIP 75 et autres partenaires spécifiques	Support :	Rapports, synthèses

Plan d'accès par les transports

Métro Javel ligne 10 ou Javel RER C
Bus 62

Autres activités de l'association

Association organisée par Territoires. Trois axes d'accompagnement : Héberger, soigner, insérer.

AUORE	CHRS SOLEILLET
50, rue de la procession	9-11, rue Soleillet
75004 PARIS	75020 Paris
06.07.50.83.34	01.40.33.86.60
a.dumont@auore.asso.fr	soleillet@auore.asso.fr
Contact Aurore DUMONT	Contact Valérie CAULLIEZ

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées



Personnes
libres
723-15



Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle



Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel :

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originares les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

MAF de Fresnes, Fleury-Mérogis, Versailles et CD de
Rennes, Réau, Joux-la-Ville et Bapaume

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Partenariat avec la consultation extra carcérale de Paris

Capacité d'accueil et de prise en charge

Volume indéfini compte tenu d'une convention commune avec le
CHRS Etoile du matin. Capacité maximale du CHRS : 42 places (29
adultes et 13 enfants).

Spécificités d'intervention

Accompagnement socio-éducatif individualisé

Limite d'âge

Majeurs

Public ne pouvant être accueilli

Femmes à mobilité réduite au regard des locaux

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Lettre de la personne détenue et/ou contact du CPIP

Réunions d'information
collectives

Non

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Rencontres en détention et lors des PS, étude de la demande en équipe si
accord engagement d'hébergement remis à l'intéressée et au CPIP

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Accueil dans le service par le référent le jour de la sortie de détention, présentation de la structure et installation dans la chambre et remise des outils de la loi 2002

Modalités d'intervention

Entretiens réguliers (au moins 1 fois par semaine) avec le référent et selon la situation avec l'assistant social

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Assistant social, éducateur référent, chef de service et veilleurs

L'exercice du contrôle

La mesure s'inscrit dans le respect du règlement de la structure

Contenu de la prise en charge et prestations



- Modalités d'hébergement : 12 chambres individuelles au sein d'une structure collective



- Descriptif : cuisine mise à disposition

Aide financière

- Barème possible pour les personnes sans ressources ou ressources insuffisantes

Insertion professionnelle

- Accompagnement vers partenaires extérieurs, rédaction de CV, aide à la recherche d'un emploi ou d'une formation après élaboration du projet professionnel et des contraintes (cf casier judiciaire)

Soins/Santé

- Partenariat avec CMP et consultation extra carcérale

Relation avec la famille

- Selon la demande, rapprochement voire regroupement avec l'enfant à Soleillet

Autres

- Accompagnement vers le relogement

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

Oui et signé

Contrat de prise en charge

Oui : 6 mois renouvelable

Entretien : hebdomadaire en moyenne et plusieurs selon situation

Permission de week-end

Selon les modalités de la mesure

Activités de socialisation

Activités de loisir, culturelles

Sorties organisées par le service

Participation financière des personnes

Oui
Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

La fin de la mesure de Placement à l'extérieur n'entraîne pas la fin de la prise en charge du bénéficiaire. Selon les situations pénales, certaines basculeront sur une libération conditionnelle ou seront en libération définitive et poursuivront alors leur prise en charge dans ce cadre.

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes

Support : Projet individualisé, entretien et bilan avec la personne, le référent, l'AS et chef de service

En interne :

Support Réunion de synthèse

Avec les partenaires

Support : Contacts réguliers avec le SPIP

Plan d'accès par les transports

Le CHRS se situe dans le 20^{ème} arrondissement de Paris. Métro : Gambetta (ligne 3) ou bus n° 61, 69 ou 96

Autre activités de l'association

AURORE : 3 secteurs : hébergement, insertion et soin
Voir site de l'association AURORE

CASP/ARAPEJ	Service ou activité de placement à l'extérieur
20, rue Santerre	Service régional de placement extérieur
75592 PARIS Cédex 12	10 rue Aristide Briand 93600 Aulnay Sous Bois
01.72.63.10.00	01.48.68.02.99/06.99.79.83.43
E-mail secretariatdg@arapej.casp.asso.fr	E-mail marine.dorso@arapej.casp.asso.fr
leila.bouzidi@arapej.casp.asso.fr	placement.exterieur@arapej.casp.asso.fr
Contact Mme Leila BOUZIDI	Contact Mme Marine DORSO

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel :

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originaires les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Les établissements pénitentiaires du ressort de la DISP de PARIS en
priorité

Tous les établissements pénitentiaires au niveau national

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Capacité d'accueil et de prise en charge **31 places**

Spécificités d'intervention

Accueilli en appartements dans le diffus, le public bénéficie d'un
accompagnement social global

Limite d'âge

Personne majeure

Public ne pouvant être accueilli

Mineur, Famille, couple

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Lettre de la personne détenue et/ou rapport social du CPIP référent

Réunions d'information
collectives

NON

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Rencontre en détention ou lors d'une PS, étude de la demande en équipe,
réponse motivée transmise ensuite au CPIP.

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

En appartements dans le diffus (du studio jusqu'à un pavillon de 8 places)

Modalités d'intervention

Accompagnement psycho-social global sur la base d'un projet individualisé établi en concertation avec la PPSMJ

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Travailleurs sociaux et intervenants internes / externes à la structure

L'exercice du contrôle

Contrôle horaire quotidien et visite à domicile

Contenu de la prise en charge et prestations



Modalités d'hébergement : appartements partagés dans le diffus et studios



Barème : Possibilité de tickets multi-services dans une limite de 42 euros par semaine pendant 2 mois pour les personnes sans ressources

Aide financière



Insertion professionnelle



Soins/Santé



Orientation vers les partenaires extérieurs

Relation avec la famille



Aide à la parentalité

Autres



Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement :

oui

Contrat de prise en charge :

Oui – minimum 6 mois

Entretien :

Hebdomadaire en moyenne

Permission de week-end :

Selon les modalités de la mesure

Activités de socialisation :

Oui

Activités de loisir, culturelles :

Oui

Participation financière des personnes :

15% des ressources financières
Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

Soutien dans les démarches administratives si besoin

Poursuite de l'accompagnement en CHRS après la levée d'écrou en fonction du déroulé de la mesure et des places disponibles.

Relai avec le droit commun en cas de fin de prise en charge

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes

Support : Projet personnel individualisé

En interne

Support : Echanges réguliers en réunion sur les suivis

Avec les partenaires

Support : Rapports au CPIP en milieu de mesure et 1 mois avant la fin de la prise en charge

Plan d'accès par les transports

Autres activités de l'association

- Prévention spécialisée
- Accès au droit
- Domiciliation
- CAFDA
- CADA
- Résidences sociales
- CHRS

CPCV	Service ou activité de placement à l'extérieur
CPCV Ile de France	Actions Justice
 01.34.27.46.46	 06 13 59 29 26
 E-mail cpcv@cpcvidf.fr	 E-mail jm.evrard@cpcvidf.fr
Contact Bérénice BATCHO	Contact Jean-Marc EVRARD

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel : Pôle Social

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originairement les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Maison d'Arrêt du Val D'Oise et SPIP 95 principalement
Divers centres de détention (Liancourt, Val de Reuil et autres...)

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Capacité d'accueil et de prise en charge

25 – 21 places financées

Spécificités d'intervention

Accueil collectif

Limite d'âge

Non

Public ne pouvant être accueilli

Public incompatible avec la présence de mineurs

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Orientations SPIP, courriers détenus

Réunions d'information
collectives

Non

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Fiche de liaison SPIP, courrier du détenu, plusieurs entretiens en
détention ou au CPCV, projet personnalisé élaboré en lien avec le SPIP.

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

En structure collective

Modalités d'intervention

Alternance entretiens individuels / réunions et ateliers collectifs

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Travailleurs sociaux et intervenants internes et externes à la structure

L'exercice du contrôle

Veilleur de nuit : registre de signature, contrôle des présences la nuit

Contenu de la prise en charge et prestations



■ Modalités d'hébergement : collectif



■ Descriptif : chambre double, restaurant

Aide financière

Insertion professionnelle

■ Conseiller en insertion professionnelle.
Possibilité d'intégrer un chantier d'insertion.

Soins/Santé

■ Orientation sur structure de droit commun

Relation avec la famille

□ Si nécessaire

Autres

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

Oui

Contrat de prise en charge

Oui

Entretien

Minimum 2 par semaine

Permission de week-end

Sur décision du juge

Activités de socialisation

Atelier communication

Activités de loisir, culturelles

Animations ponctuelles

Participation financière des personnes

Oui 1 à 2€/ jour suivant les revenus

Autres

Possibilité d'intégrer un chantier.

En aval de la Mesure

Descriptif

Possibilité de poursuivre l'accompagnement notamment concernant l'accès au logement

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes

Support : Entretien de fin de mesure

En interne

Support : Réunions de service

Avec les partenaires

Support : Bilan d'activité
Réunions SPIP

Plan d'accès par les transports

Gare Ermont-Eaubonne (Gare du Nord ligne Valmondois, Persan-Beaumont, Gare Saint-Lazard RER C)
Bus 3801 (arrêt : « les Parquets »)

Autre activités de l'association

- Chantier d'insertion PPSMJ (peinture, rénovation et espaces verts)
- Chantiers collectifs TIG,
- Dispositif d'accompagnement socio-professionnel pour PSE,
- Action de pré instruction RSA et suivis de bénéficiaires incarcérés à la MA du Val d'Oise
- Hébergement en structure et en appartements : Hébergement d'urgence, ALT, Résidences sociales, Maison Relais
- Formation : animation, insertion, sanitaire et social
- Hébergement touristique
- Chantier d'insertion restauration traiteur / blanchisserie tout public IAE
- Rucher pédagogique

DON BOSCO - EMERGENCE	Service ou activité de placement à l' extérieur
7, rue de vendée	CHRS Emergence 18bis, rue de Maupertuis
29200 BREST	29200 BREST
 02.98.33.83.83	 02.98.02.10.27
 02.98.33.83.84	 02.98.02.94.25
E-mail emergence@donbosco.asso.fr	E-mail chrsemergences@donbosco.asso.fr
Contact Benjamin AUBRY, Nicole ROYER	Contact Soizic BOSSARD/Nicole ROYER

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel :

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originaires les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

SPIP 29 – Milieu ouvert / Milieu fermé - Maison d'arrêt de Brest, CP Ploemeur, CP Vézin le Coquet, CD Argentan, CD Caen, MA Fleury, CD Bapaume, CD Villenauxe-la-Grande, CP Saint Martin de Ré

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Convention accueil PE post-cure avec pôle addictologie de l'association Ildys

Capacité d'accueil et de prise en charge

Convention 7 places

Spécificités d'intervention

En logement diffus

Limite d'âge

Aucune

Public ne pouvant être accueilli

Mineurs et majeurs sans titre de séjour

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Saisine directe de la personne condamnée et/ou du CPIP.

Réunions d'information
collectives

Synthèse (occasionnellement), information au SIAO 29

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Etude hebdomadaire des demandes par l'équipe éducative. Rédaction des attestations d'accompagnement pour le TAP.

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

A la sortie de maison d'arrêt ou au CHRS

Modalités d'intervention

Entretien, visite à domicile, accompagnement physique

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Educateurs spécialisés, assistants sociaux

L'exercice du contrôle

Quotidien/téléphonique

Contenu de la prise en charge et prestations



Appartement autonome (individuels ou doubles)



Aide financière



Barème 50€ par semaine pour les personnes sans ressource financière

Insertion professionnelle



Chantier Insertion Bâtiments / Réseau partenaires

Soins/Santé



Psychologue du service + Réseau partenaires

Relation avec la famille



En accord avec le résident

Autres



Accès aux droits, Culture, Loisirs, Sport

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

Oui

Contrat de prise en charge

Oui

Entretien :

Oui, minimum deux.

Permission de week-end

Pas de PS dans le logement mis à disposition ; accueil 7/7 possible.

Activités de socialisation

Oui

Activités de loisir, culturelles

Oui

Participation financière des personnes

Oui. 10% des ressources

Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

- Poursuite de l'accompagnement CHRS après la levée d'écrou.
- si retour ou accès à un logement autonome à l'issue de la mesure, possibilité d'une mesure Accompagnement Social Lié au Logement.

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes

Projet personnalisé

Support : Préparation et rédaction d'un bilan fin de mesure

En interne

Support : Réunion d'équipe

Avec les partenaires

Support : Bilan fin de mesure

Plan d'accès par les transports

- Par le Tram : direction porte de Guipavas – arrêt de l'eau blanche
- Par le Bus : ligne n°5 – Arrêt Coulomb

Autre activités de l'association

- Service Accès aux Droits des Sortants de Prisons
- Chantier Insertion (second œuvre bâtiment, mécanique, recyclerie jouets)
- Ateliers d'insertion
- Maison d'accueil des Familles de Détenus
- Service d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales
- CJSE
- Médiation Pénale
- Rappel à la loi, Enquête Sociale Rapide, Enquête Victime
- Dispositif d'éviction de conjoints violents (CPCA)

EMERGENCE-S	Pôle Justice
Pôle Justice – 67 place Saint Paul	67, place Saint Paul
76000 ROUEN	76000 ROUEN
07.48.12.71.58	07.57.43.45.97
d-badouard@emergence-s.fr	m-joly@emergence-s.fr
Contact Delphine BADOUARD	Contact Mélissa JOLY

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Etablissements ou services dont sont
originaires les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Capacité d'accueil et de prise en charge

Spécificités d'intervention

Limite d'âge

Public ne pouvant être accueilli

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Convention départementale
 Convention régionale

Maison d'Arrêt de Rouen – Centres de détention de Val de Reuil,
 Centre pénitentiaire de Le Havre.
 Autres établissements en fonction du projet de la personne

20 places PE conventionnées dont 15 places CHRS et 2 places appartement ALT
 Sous réserve de remplir les conditions d'admissibilité et après une première phase d'accueil
 au CHRS, le PE peut se poursuivre en résidence sociale ou appartement ALT

60 ans
 Mineurs, pathologies psychiatriques lourdes, situation administrative non régulière.

Lequel :

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

<p>En amont de la Mesure</p>	Mode de saisine	Courrier du détenu – Envoi d'un questionnaire au détenu et d'une demande de rapport social au SPIP
	Réunions d'information collectives	
	Entretiens individuels	En détention <input checked="" type="checkbox"/> A l'association <input checked="" type="checkbox"/>
	Etude de la candidature et processus d'admission	Rencontre dans le cadre de permissions de sortir ou en détention 1 ^{er} entretien de présentation et de faisabilité du projet 2 ^{ème} entretien d'évaluation de la demande de PE avec la directrice et la psychologue. Possibilité d'une 3 ^{ème} rencontre pour le projet d'insertion professionnelle

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Possibilité de prise en charge dès la sortie de détention

Modalités d'intervention

Accompagnement global et individualisé
Accompagnement physique. Visite au domicile

Professionnels qui réalisent la prise en charge

2,5 intervenants socio judiciaires et travailleurs sociaux du CHRS. Psychologue.

L'exercice du contrôle

Contrôle des présences physiques au CHRS et planning d'appel pour les appartements.

Contenu de la prise en charge et prestations



Descriptif: réfectoire au sein du CHRS

Aide financière



Possibilité de faire des prêts dans l'attente de ressources

Insertion professionnelle



Chantiers d'insertion : bâtiment, restauration, hygiène et propreté des locaux. Convention AAVA.

Soins/Santé



Psychologue

Relation avec la famille



Autres



Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

Oui

Contrat de prise en charge

Oui

Entretien :

Individuel plusieurs fois la semaine

Permission de week-end

En fonction de la décision du JAP

Activités de socialisation

Oui

Activités de loisir, culturelles

Oui

Participation financière des personnes

Selon arrêté préfectoral : 25% en CHRS et 15% pour l'ALT

Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

Possibilité de poursuivre l'hébergement à la levée d'écroû soit en contrat relais de courte durée ou admission CHRS après orientation SIAO
Possibilité de poursuivre le contrat de travail
Passage de relais et orientation vers les partenaires du territoire
Soutien dans les démarches selon les besoins

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes

Support : Dossier de suivi

En interne

Support : Dossier de suivi et lien avec le SPIP

Avec les partenaires

Support : Bilan – Rapport d'activité

Plan d'accès par les transports

Accès par le bus lignes 11, 13 et F5

Autre activités de l'association

- Pôle justice : Service socio judiciaire / centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales / accueil TIG
- Pôle hébergement et logement : 6 CHRS, pensions de famille, résidence sociale...
- Pôle santé : 2 établissements médico sociaux, services paramédicaux et actions de prévention et promotion de la santé
- Pôle insertion socio professionnelle : chantiers d'insertion, programme Convergence et 1ères heures...

ESPERER 95	Service ou activité de PE
1. Ancienne route de Rouen	69 rue St Martin
95300 PONTOISE	95300 PONTOISE
01 30 38 86 66	01 34 35 33 20
01 30 38 86 67	01 34 35 33 19
E-mail: siege@esperer-95.org	E-mail: Aberra.samil@esperer-95.org
Contact: Valérie PELISSON-CORLIEU	Contact: Aberra SMAIL

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un pôle
 Activité intégrée à un CHRS

Lequel : pôle Socio-judiciaire

Autre Service accompagnement vers le logement, service accompagnement formation, groupe d'analyse collective, ateliers chantiers d'insertion, Conseiller en Insertion Professionnelle, Psychologue.

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originaires les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Maisons d'Arrêt du Val d'Oise, de Versailles et de Bois d'Arcy (en priorité) et de toute l'Ile-de-France
 Centres de détention et Maisons centrales au niveau national
 SPIP du Val d'Oise et SPIP des Yvelines

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Protocoles pour l'accueil du public toxicomane ou présentant une problématique alcoolique avec deux centres de soins (DUNE et Addictions France) + Sauvegarde du Val d'Oise

Capacité d'accueil et de prise en charge

24 places d'hébergement dédiées aux personnes accueillies en PE dont 3 sur les Yvelines. 21 places à compter du 1^{er} avril 2022.

Spécificités d'intervention

Accompagnement psycho-socio-éducatif individualisé. Protocole de prise en charge en doublon avec deux CSAPA

Limite d'âge

Public majeur

Public ne pouvant être accueilli

Pathologie psychiatrique lourde couplée d'un refus de soins. Refus d'accéder à un PE. Situation administrative irrégulière sans perspective d'évolution positive.

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Courrier de l'intéressé et fiche liaison du CPIP.

Réunions d'information
collectives

Entretiens individuels

En détention
 Au SPIP
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Plusieurs rencontres en détention visant à évaluer les capacités de la personne. Echanges avec le CPIP. Etude et construction du projet. Rédaction du projet détaillé présenté à l'équipe et transmis aux CPIP et JAP.

Le CHRS intégré au pôle socio-judiciaire peut intervenir sur des mesures de PE mais uniquement dans le cadre d'un PE probatoire à une libération conditionnelle.

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Accueil à la sortie de la maison d'arrêt ou de la mise sous écrou. Présentation de la structure d'hébergement, état des lieux, remise du livret d'accueil, signature du contrat d'objectifs.

Modalités d'intervention

Suivi et prise en charge éducative et sociale au quotidien (accompagnements physiques...) – entretiens individuels - groupes

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Une chef de service, trois intervenants socio-judiciaires, un conseiller en insertion professionnelle, une psychologue

L'exercice du contrôle

Etablissement du planning hebdomadaire, entretiens hebdomadaires, passages sur la structure d'hébergement, visites en soirée et de nuit.

Contenu de la prise en charge et prestations



- 5 studios, 2 appartements collectifs, 13 chambres en foyers et FJT, 3 chambres en hôtel social.



- Remise de tickets service.

Aide financière

- Si pas de revenus, aide alimentaire sous forme de tickets repas, achat de titres de transport et aide à la personne (selon un barème fixé).

Insertion professionnelle

- En interne : un chantier d'insertion, un pôle insertion-formation (atelier de socialisation et alphabétisation), entretiens personnalisés de coaching avec le CIP.

Soins/Santé

- Protocole avec 2 centres de soins de toxicomanie pour prise en charge en binôme.
- Mise en œuvre de l'obligation de soins, écoute et soutien psychologique.
- Psychologue clinicienne en interne.

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

Présenté dans la phase d'instruction de la candidature et annexé au livret d'accueil.

Contrat de prise en charge

Contrat d'accompagnement d'hébergement et d'engagements réciproques signé à l'admission.

Entretien :

Minimum 1 par semaine (au service en journée et en soirée sur l'hébergement) mais tous les jours si nécessaire.

Permission de week-end

Défini par le JAP en fonction de la situation familiale.

Activités de socialisation

Ateliers proposés par pôle insertion-formation de l'association + groupes (violences conjugales, responsabilité parentale, groupe d'analyse collective)

Activités de loisir, culturelles

Proposées par l'équipe éducative et/ou par les structures d'hébergement

Participation financière des personnes

Oui si ressources. L'exigence de participation figure dans l'ordonnance.

Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

- A la fin de sa peine, la personne procède à sa levée d'écrou et n'a plus l'obligation de venir se présenter au service socio-judiciaire. Toutefois, il est possible de maintenir une domiciliation quant à la réception du courrier. En outre les accompagnements initiés au sein des autres services se poursuivent au-delà de la mesure de Placement (Service Accompagnement Formation, Chantier d'insertion, Service Accompagnement Vers le Logement, ...). Enfin, lorsque la personne en PE est sans logement en fin de peine, il arrive que l'association maintienne l'hébergement quelques jours afin que les démarches se concrétisent à ce niveau.
- Le dispositif DLSAP (Détenu Libérable Sans Aménagement de Peine). Ce dispositif a pour objet de prendre en charge des personnes qui sortent de prison sans avoir pu bénéficier d'un aménagement de peine (sortie sèche). Deux chambres en appartement partagé sont exclusivement réservées dans ce cadre. L'hébergement peut se faire sur 3 semaines (renouvelables une fois) avec un accompagnement pour les premières démarches administratives et aider les personnes à trouver des relais (assistante sociale de secteur, mission locale, service emploi interne...)
- Poursuite possible de l'accompagnement dans le cadre d'un accueil éventuel au sein du CHRS rattaché au Pôle.

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes

Support : Carnet de prise en charge. Contrat d'accompagnement. Entretiens d'évaluation. Entretien en fin de mesure.

En interne

Support : Réunion hebdomadaire sur l'étude des projets et sur l'étude des situations en suivi. Réunion mensuelle de supervision. Bilan d'activité

Avec les partenaires

Support : Réunions régulières avec les JAP, le SPIP et les CPIP, les centres de soins et les partenaires. Echanges à partir du rapport d'activité.

Plan d'accès par les transports

Se situe à proximité de la gare de Pontoise. Accès par le train ligne de Gare du Nord. Accès par le train ligne de Paris St-Lazare. Accès par le RER A station Cergy-Préfecture puis bus lignes 45,56 ou 57.

Autre activités de l'association

Un pôle socio-judiciaire regroupant : Un CHRS (14 places) pour personnes sous main de justice (longues peines...), des activités pré sententielles (CJSE, enquêtes de personnalité, composition pénale), des activités post sententielles dont le PE et un dispositif pour sortants de détention sans aménagement de peine, Sursis probatoire, deux actions sous forme de responsabilisation pour hommes auteurs de violences conjugales, stages de responsabilité parentale.

Pôle SIAO : La gestion de la permanence 115 assurant la gestion du dispositif hôtelier et la gestion du SIAO Val d'Oise.

Pôle Insertion Formation : Un service d'insertion/emploi, trois chantiers d'insertion dont un dédié aux PPSMJ, accompagnement à la recherche d'emploi, référents parcours PLIE, formations mutualisées aux savoirs de base en situation professionnelle.

Un pôle hébergement social regroupant : Un centre d'hébergement de 35 places, un centre d'accueil d'urgence qui recouvre une maison d'hébergement d'urgence (8 places) et une permanence d'accueil d'urgence et d'orientation, une halte de jour, un dispositif d'hébergement d'urgence en appartements éclatés (54 places), un CHRS d'urgence de 19 places, une maison d'hébergement d'urgence pour l'accueil de grands exclus en lien avec un service d'urgence hospitalier...

Un pôle habitat accès au logement : dispositif alternatif à l'hôtel (58 places), logements accompagnés (10 baux glissants, 45 relogements, 30 ménages accompagnés sur le maintien dans leur logement), un dispositif AVDL dédié aux PPSMJ.

Un dispositif en direction des migrants : deux CHU, un CAES.

ESPOIR	La Clausmatt
78a avenue de la République – CS 50002	Lieu dit La Clausmatt
68000 COLMAR	68150 RIBEAUVILLE
 03 89 41 50 93	 03 89 73 86 15
 03 89 23 12 46	
E-mail contact@association-espoir.org	E-mail clausmatt@association-espoir.org
Contact s.chibout@association-espoir.org	Contact s.vileno@association-espoir.org

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel : Lieu de vie

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originaires les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

L'ensemble

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Capacité d'accueil et de prise en charge

12 personnes dont 2 personnes en PE

Spécificités d'intervention

Participation aux activités du lieu de vie obligatoire

Limite d'âge

Majeurs isolés uniquement

Public ne pouvant être accueilli

Mineurs isolés

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Courrier, visite en détention ou SIAO

Réunions d'information
collectives

Non

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Décision de l'équipe éducative. Un essai en permission est demandé.

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil	Suite à la décision d'équipe et du JAP	<u>Modalités de prise en charge</u>
Modalités d'intervention	Hébergement avec accompagnement social	
Professionnels qui réalisent la prise en charge	Equipe de 6 personnes dont un éducateur spécialisé	
L'exercice du contrôle		
<u>Contenu de la prise en charge et prestations</u>		
	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Modalités d'hébergement</i> : Chambres individuelles	Règlement de fonctionnement
	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Descriptif</i> : Cuisine collective	oui
Aide financière	<input type="checkbox"/> <i>Barème</i>	Contrat de prise en charge
Insertion professionnelle	<input type="checkbox"/>	oui
Soins/Santé	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	Entretien : minimum 2
Relation avec la famille	<input checked="" type="checkbox"/> Possibilité	oui
Autres	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement social	Permission de week-end
		Selon ordonnance de placement
		Activités de socialisation
		oui
		Activités de loisir, culturelles
		oui
		Participation financière des personnes
		oui
		Autres
		Participation aux tâches quotidiennes

En aval de la Mesure

Descriptif

Rapport d'évaluation transmis à l'autorité judiciaire.

<u>Modalités d'évaluation de la mesure</u>	Avec les personnes	oui	Support :	entretien
	En interne	oui	Support :	Réunion d'équipe
	Avec les partenaires	Oui avec la justice	Support :	Rapport de fin de mesure

Plan d'accès par les transports

La Clausmatt est une ferme isolée à 6 kilomètres de la commune de Ribeauvillé dans le Haut-Rhin. Les personnes peuvent être véhiculées par nos soins depuis la commune.

Autre activités de l'association

CHRS, CAVA, Service judiciaire, Accueil d'urgence, maison relais.

ESPOIR	CHRS TJIBAOU
78a avenue de la République – CS 50002 68000 COLMAR	79, rue de la Fecht 68000 COLMAR
 03 89 41 50 93	 03 89 41 80 22
 03 89 23 12 46	
E-mail contact@association-espoir.org	E-mail chrs.tjibaou@association-espoir.org
Contact s.chibout@association-espoir.org	Contact patricia.epp@association-espoir.org

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel :

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originares les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

L'ensemble

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Capacité d'accueil et de prise en charge

66 personnes dont 2 personnes en PE

Spécificités d'intervention

Accompagnement social

Limite d'âge

Majeurs isolés uniquement

Public ne pouvant être accueilli

Mineurs isolés

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Courrier, visite en détention ou SIAO

Réunions d'information
collectives

Non

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Décision de l'équipe éducative. Un essai en permission est demandé.

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil	Suite à la décision d'équipe et du JAP	<u>Modalités de prise en charge</u>
Modalités d'intervention	Hébergement avec accompagnement social	
Professionnels qui réalisent la prise en charge	Travailleurs sociaux	
L'exercice du contrôle	Pointage	
<u>Contenu de la prise en charge et prestations</u>		
	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Modalités d'hébergement</i> : Chambres individuelles	Règlement de fonctionnement
	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Descriptif</i> : Cuisine collective	oui
Aide financière	<input type="checkbox"/> <i>Barème</i>	Contrat de prise en charge
Insertion professionnelle	<input checked="" type="checkbox"/>	oui
Soins/Santé	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	Entretien : minimum 2
Relation avec la famille	<input checked="" type="checkbox"/> Possibilité	oui
Autres	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement social	Permission de week-end
		Selon ordonnance de placement
		Activités de socialisation
		oui
		Activités de loisir, culturelles
		oui
		Participation financière des personnes
		oui
		Autres
		Participation aux tâches ménagères

En aval de la Mesure

Descriptif
 Rapport d'évaluation transmis à l'autorité judiciaire.

<u>Modalités d'évaluation de la mesure</u>	Avec les personnes	oui	Support :	entretien
	En interne	oui	Support :	Réunion d'équipe
	Avec les partenaires	Oui avec la justice	Support :	Rapport de fin de mesure

Plan d'accès par les transports
 Le CHRS est situé dans Colmar (68000). Un arrêt de bus reliant la gare se situe à 500 mètres de l'établissement

Autre activités de l'association
 Lieu de vie, CAVA, Service judiciaire, Accueil d'urgence, maison relais.

Fondation de l'Armée du Salut	CHRS de Belfort
60 rue des frères Flavien	6 rue du Rhône BP 20134
75976 PARIS Cedex 20	90003 BELFORT Cedex
01.43.62.25.00	03.84.21.05.53
01.43.62.25.56	03.84.28.43.37
E-mail	chrshelfort@armedusalut.fr
Contact	armedusalut.fr

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel :

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originaires les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Maison d'arrêt de Belfort 90 Centre pénitentiaire 25

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Capacité d'accueil et de prise en charge

4 PE aménagement de peine sur places dédiées CHRS

Spécificités d'intervention

A la fin du placement une orientation est possible sur le
CHRS Insertion géré par la FADS ou en intermédiation
locative également gérée par la FADS

Limite d'âge

Non

Public ne pouvant être accueilli

Mineur

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Courrier de la personne ou SPIP

Réunions d'information
collectives

Non

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Après réception du courrier de la personne, entretien en détention ou au
service pour présentation de la mesure. Après accord JAP courrier
d'admission envoyé à la personne.

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Entretien et présentation du logement d'accueil

Modalités d'intervention

Accompagnement en logement diffus ou au service

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Travailleurs sociaux

L'exercice du contrôle

Visites au domicile à plusieurs reprise sans prévenir. Présence aux rdv.

Contenu de la prise en charge et prestations



Modalités d'hébergement : logement diffus



Descriptif

Aide financière

Barème

Insertion professionnelle

Soins/Santé

Relation avec la famille

Autres

Liens avec le CPIP référent

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement x

Contrat de prise en charge x

Entretien : minimum 2 x

Permission de week-end x

Activités de socialisation x

Activités de loisir, culturelles x

Participation financière des personnes x

Autres

En aval de la Mesure

Descriptif réorientation possible sur d'autres dispositifs ou du logement

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes

Support :

En interne

Support :

Avec les partenaires Rapport de fin de mesure

Support :

Plan d'accès par les transports

Accès aux bureaux du service par le bus

Autre activités de l'association

CHRS HU Accueil de jour

AVDL IML

IAE

Socio judiciaires enquêtes sociales rapides enquêtes de personnalité contrôles judiciaires CPCA TIG

Fondation de l'Armée du Salut	CHRS La Cité FADS Lyon
131. avenue Thiers	131. avenue Thiers
69006 Lyon	69006 Lyon
0478526080	04 78 52 60 80
E-mail	cmonier@armeedusalut.fr
Contact	C.MONIER

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées



Personnes
libres
723-15



Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle



Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel :

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originares les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Essentiellement des établissements du département du
Rhône
(MA CORBAS-LYON et Villefranche/Saône)

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Capacité d'accueil et de prise en charge

2 places PE (1 place disponible au 01/06/2022)

Spécificités d'intervention

Limite d'âge

Convention pour homme de +25ans.

Public ne pouvant être accueilli

Mineurs, femmes, hommes -25ans

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

La demande vient de la PPSMJ, elle est transmise par mail au CHRS
par le CPIP sous la forme d'un formulaire type

Réunions d'information
collectives

non

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

RDV avec la PPSMJ (présence de 2 professionnels). Décision prise
collégialement en réunion d'équipe. Validée par le chef de service

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Chambre individuelle avec douche et
sanitaire

Modalités d'intervention

Accompagnement social global

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Travailleurs sociaux (ES, ASS, CESF, ME)

L'exercice du contrôle

Fiche d'émargement quotidienne au CHRS
pouvant être contrôlée par le SPIP

Contenu de la prise en charge et prestations



■ *Modalités d'hébergement :*



■ *Descriptif*

Barème

Aide financière

Insertion
professionnelle

Partenariat sur le territoire

Soins/Santé

IDE présente sur la structure

Relation avec la
famille

Si souhaitée par la PPSMJ

Autres

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

oui

Contrat de prise en charge

oui

Entretien : minimum 2

oui

Permission de week-end

Suivant le jugement

Activités de socialisation

oui

Activités de loisir, culturelles

oui

Participation financière des personnes

Oui en fonction des ressources

Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

La PPSMJ peut si il le souhaite une fois effectuée sa peine demander à demeurer au CHRS afin de travailler un projet de sortie en logement autonome

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes
En interne : Contrat de
séjour et avenants
renouvelable (tout les 6
mois)
Avec les partenaires :
Bilan tri partites

Support :

Support :

Support :

Plan d'accès par les transports

Metro A et B ainsi que Tram T1 et T4 SATION CHARPENNES CHARLES HERNU
BUS 70, C17, C16, C2, 27, 37

Autre activités de l'association

Au CHRS La Cité : Hébergement hommes, femmes, mères isolées avec enfant(s) -3ans
La Fondation de l'Armée du Salut a de nombreux autres sites d'hébergements d'urgences ou d'insertions pour tout types de publiques dans l'agglomération
lyonnaise. Également un atelier chantier d'insertion et une pension de famille

GREP	Service ou activité de placement à l'extérieur
63, rue André Dollier	63, rue André Dollier
69007 LYON	69007 LYON
04.78.72.94.93	04.78.72.94.93
04.72.71.72.19	04.72.71.72.19
E-mail: Grep.lyon@grep.asso.fr	E-mail: Grep.lyon@grep.asso.fr
Contact: Guy DUBREZ	Contact: Guy.dubre@grep.asso.fr

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel :

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originares les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Tous les candidats sont signalés par les SPIP des M. A. de Corbas, Villefranche et des C.D. de Saint Quentin, Bourg, Roanne. Tous sont domiciliés sur les départements du Rhône et de l'Ain.

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Capacité d'accueil et de prise en charge

20 à l'année

Spécificités d'intervention

Accompagnement à la recherche d'emploi renforcé et/ou mise à l'emploi au sein de notre réseau d'entreprises partenaires

Limite d'âge

18 à 60 ans

Public ne pouvant être accueilli

Action réservée aux PPSMJ disposant d'un hébergement

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Signalement par le SPIP

Réunions d'information
collectives

Non

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Rencontre et sélection par un Conseiller d'insertion professionnelle au GREP. Relations avec les CPIP.

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil	Entrées/sorties permanentes
Modalités d'intervention	Accompagnement renforcé en fonction du profil de la personne.
Professionnels qui réalisent la prise en charge	Conseiller d'insertion professionnel du GREP
L'exercice du contrôle	C.I. Prof. GREP / partenariat avec les SPIP concernés

Contenu de la prise en charge et prestations

	<input type="checkbox"/>	<i>Modalités d'hébergement :</i>
	<input type="checkbox"/>	<i>Descriptif</i>
Aide financière	<input type="checkbox"/>	<i>Barème</i>
Insertion professionnelle	<input checked="" type="checkbox"/>	Mise à l'emploi / accompagnement à la recherche d'emploi
Soins/Santé	<input type="checkbox"/>	
Relation avec la famille	<input type="checkbox"/>	
Autres	<input type="checkbox"/>	

Modalités de prise en charge
Règlement de fonctionnement Respect contrat d'engagement
Contrat de prise en charge Contrat d'engagement Entretien : minimum 2 à 5 Minimum 2 par mois Permission de week-end
Activités de socialisation
Activités de loisir, culturelles
Participation financière des personnes
Autres

En aval de la Mesure

Descriptif
Si besoin, le GREP pourra mobiliser l'ensemble des autres services de l'association (travail sur le projet, accompagnement à l'emploi, mise en formation professionnelle et placement dans le cadre de l'Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (GREP Intérim)).

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes	Dans le cadre du contrat d'engagement	Support : Grilles d'évaluation mensuelle
En interne	Réunion d'équipe	Support : Evaluation mensuelles
Avec les partenaires	Convention	Support : Tableau résultats groupe pilotage

Plan d'accès par les transports

Autre activités de l'association
Le GREP accueille 800 personnes placées sous main de justice (450 dans le Rhône, 200 dans la Loire, 150 dans l'Ain) dont 50% sont rencontrées en milieu fermé. Il s'agit pour chacun d'entre eux d'élaborer un parcours professionnel ayant pour finalité l'accès et le maintien à l'emploi. Le GREP regroupe en son sein une plateforme composée de plusieurs services – Accueil – Formation – Emploi. Elle s'appuie sur un large réseau d'entreprises (150 sociétés privées) ainsi que sur l'ensemble des organisations et associations patronales locales (MEDEF / CGPME / CJD / EDC / ANDRH). Ce travail se fait également en partenariat étroit avec l'ensemble des collectivités territoriales, les services de l'emploi (pôle emploi / missions locales) et autres acteurs intervenant sur d'autres champs tels que la santé et le logement. Sont bien sûr impliqués dans l'association l'ensemble des partenaires de l'institution judiciaire (SPIP/Magistrats/Administration Pénitentiaire).

LE MARS	Service ou activité de placement à l'extérieur
14 B allée des Landais	14 B allée des Landais
51100 REIMS	51100 REIMS
 03.26.89.59.30	 03.26.89.59.30
 03.26.89.34.32	 03.26.89.34.32
E-mail : direction@lemars.fr	E-mail : direction@lemars.fr
Contact : Nazha CHTANY	Contact : Nazha CHTANY

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Etablissements ou services dont sont
originares les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Capacité d'accueil et de prise en charge

Spécificités d'intervention

Limite d'âge

Public ne pouvant être accueilli

Service de placement extérieur autonome
Activité rattachée à un service
Activité intégrée à un CHRS
Autre

Convention départementale
Convention régionale

Maisons d'arrêt de Reims, Chalons-en-Champagne et Troyes
Centres de détention de Villenauxe-la-Grande, Saint Mihiel, Laon, Bapaume,
Toul, Joux-la-Ville, Maubeuge....

15 personnes

Aucune

Mineurs

Lequel :

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En amont de la Mesure	Mode de saisine	J.A.P. / SPIP / Détenu lui-même
	Réunions d'information collectives	Entretien à 3 avec le CPIP
	Entretiens individuels	En détention <input checked="" type="checkbox"/> A l'association <input checked="" type="checkbox"/>
	Etude de la candidature et processus d'admission	Enquête de faisabilité

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil	Accueil à l'association.	Modalités de prise en charge
Modalités d'intervention	Sur les différents lieux visités.	
Professionnels qui réalisent la prise en charge	Educateur spécialisé	
L'exercice du contrôle	Oui, le week-end	
Contenu de la prise en charge et prestations		
	<input checked="" type="checkbox"/> Personnel, FJT, Appartement ALT.	Règlement de fonctionnement Contrat de prise en charge Oui Entretien : Permission de week-end Oui – le samedi Activités de socialisation Oui Activités de loisir, culturelles Oui – partenariat avec Cultures du coeur Participation financière des personnes Non Autres
	<input checked="" type="checkbox"/> Tickets services	
Aide financière	<input checked="" type="checkbox"/> Exceptionnelle	
Insertion professionnelle	<input checked="" type="checkbox"/> Entreprise, organismes et centres de formations, ateliers remise à niveau en français	
Soins/Santé	<input checked="" type="checkbox"/> Travail en partenariat avec associations et structures spécialisées.	
Relation avec la famille	<input checked="" type="checkbox"/>	
Autres	<input type="checkbox"/>	

En aval de la Mesure

Descriptif

Relais avec les structures intervenant lors de la mesure.
 Relais avec famille, circonscription de solidarité départementale, structure de soins....
 Possibilité de poursuivre le suivi mis en place dans le cadre du milieu ouvert (en dehors de toute contrainte, sur la base du volontariat de la PPSMJ)
 Maintien de l'hébergement au-delà du PE possible si orientation du SIAO sur un autre dispositif d'hébergement du MARS.

Modalités d'évaluation de la mesure	Avec les personnes	Support : Entretien, synthèse.
	En interne	Support : Réunion.
	Avec les partenaires	Support : Synthèse, Entretien téléphonique.

Plan d'accès par les transports

Siège du MARS : prendre le tram A ou B en direction du centre hospitalier Rober Debré. Prendre l'arrêt Kennedy ou le bus ligne 11 (pour toute information complémentaire, contacter le secrétariat de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00).

Autre activités de l'association

Aide aux victimes, Evaluation personnalisée des victimes, médiations pénales, Enquêtes POP, enquêtes de personnalité, CJSE, stages de citoyenneté, stage de responsabilisation du conjoint violent. CHRS, Hébergement d'urgence, Programme d'Accompagnement Personnalisé (PAP) pour les personnes en semi-liberté afin de faciliter leur sortie

Le MAS	Dispositif PE
17, rue Crépet	24, rue du colombier
69007 Lyon	69007 Lyon
04.78.61.78.55	04.81.11.28.21
	E-mail m.gouby@mas-asso.fr
E-mail siege@mas-asso.fr	s.daniel@mas-asso.fr
Contact Pierre MERCIER	Contact M. GOUBY et Mme DANIEL

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel : Centre Feydel Liotard et
CHRS le Safran

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originares les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Maisons d'arrêt de Lyon Corbas, CP Villefranche sur Saône
 et très ponctuellement de Saint Quentin Fallavier via le SPIP
 CSL de Lyon via le SPIP
 Milieu ouvert via le SPIP
 Centrales de toute la France via le SPIP

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Capacité d'accueil et de prise en charge

30 places (18 PE à domicile et 12 PE CHRS)

Spécificités d'intervention

Mise en œuvre de certaines mesures au domicile des personnes

Limite d'âge

Non

Public ne pouvant être accueilli

mineurs

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Le CPIP adresse une demande au MAS

Réunions d'information
collectives

Réunion annuelle avec le SPIP Milieu ouvert et milieu fermé

Entretiens individuels

En détention
 A l'association Entretien en binôme

Etude de la candidature
et processus d'admission

Validation des candidatures en réunion d'équipe
 Remise d'une réponse écrite et d'un rapport d'entretien au SPIP

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Au domicile ou en CHRS diffus ou collectif

Modalités d'intervention

Alternance entretien bureau/visites à domicile

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Educateurs spécialisés/ Assistants de service sociaux

L'exercice du contrôle

Est effectué par le SPIP et le MAS

Contenu de la prise en charge et prestations



■ *Modalités d'hébergement* : CHRS ou domicile de la personne



■ Pour les personnes hébergées sur le collectif

Aide financière

■ Ponctuelle et personnalisée

Insertion professionnelle

■ Portée par l'association GREP et PERLE dans le cadre des personnes hébergées en CHRS

Soins/Santé

■ En partenariat

Relation avec la famille

■ Principalement pour les mesures au domicile et accompagnement lié à la parentalité

Autres

■ Accès aux droits / passage de relais dans le droit commun – Partenariat Wake-up café

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

Livret d'accueil et règlement signés par la personne

Contrat de séjour pour les CHRS

Contrat de prise en charge

Entretien :

1 entretien minimum par semaine + VAD + entretien au bureau + accompagnement RDV extérieurs

Permission de week-end

Oui sur acceptation du JAP

Activités de socialisation

Oui

Activités de loisir, culturelles

Lien avec Cuture pour tous, sorties collectives ...

Participation financière des personnes

15% des ressources en CHRS

Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

- Rapport de fin de mesure au CPIP
- Entretien de clôture avec la personne – Evaluation Projet personnalisé et du projet PE
- Services de suite : possibilité pour la personne de demander à passer sur le CHRS si aucune solution de logement n'a été trouvée. Un contrat d'hébergement CHRS est alors signé pour 6 mois. Un accompagnement vers le droit commun est effectué.

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes dans le cadre de l'entretien des bilans réguliers

En interne

Avec les partenaires

Support : Projet personnalisé

Support : Rapport d'activité et tableau de bord adaptés au tableau indicateurs de Citoyens et Justice

Support : Comité de suivi avec le SPIP

Plan d'accès par les transports

Métro Jean Macé

Autre activités de l'association

L'association gère 21 services. Pour les personnes placées sous main de justice, voici les différents services :

- Stages de citoyenneté,
- CHRS sortants de prison,
- Programme Passage (accès direct au logement pour les sortants de détention),
- Bureau Unique d'Insertion, service d'accès aux droits pour les détenus de Corbas, Villefrance et centre de semi-liberté de Lyon
- DLSP : Dispositif Logement Sortant de Prison 69 (MA de Villefranche et Corbas)

Les Foyers MATTER	DEVENIRS
53, place du Fust	7, rue Marc-Antoine PETIT
26204 Montélimar	69002 Lyon
04.75.92.08.20	06.10.97.19.88
Matter.montelimar@wanadoo.fr	Francis.gaquere@lesfoyersmatter.fr
Contact Lauriane BANISTAN	Contact Francis GAQUERE

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel :

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originares les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Lyon Corbas – Villefranche – Saint Quentin Fallavier
Bourg en Bresse

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Convention avec Lyon Métropole Logement d'Abord et
conventions avec des bailleurs sociaux

Capacité d'accueil et de prise en charge

20 personnes

Spécificités d'intervention

Accompagnement global – Accès aux droits – Logement – Suivi Santé – Accès
à l'emploi

Limite d'âge

Adultes

Public ne pouvant être accueilli

Pathologies psychiatriques lourdes

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Sur proposition du CPIP et/ou du JAP – Rencontre en détention

Réunions d'information
collectives

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Plusieurs rencontres en détention, échanges référent association/CPIP

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Etablissement avec la personne concernée d'un projet personnalisé d'insertion.

Modalités d'intervention

Cela permet de fixer des objectifs sur la durée du suivi. Un point sur les objectifs s'effectue chaque semaine par le biais d'un entretien au bureau ou à domicile.

Professionnels qui réalisent la prise en charge

L'exercice du contrôle

Le contrôle des horaires s'effectue par le biais de visites à domicile inopinées ou des appels. Un bilan est transmis au SPIP tous les 3 mois.

Contenu de la prise en charge et prestations



Modalités d'hébergement : en contrat de sous-location, potentiellement dans des co-locations.



Descriptif avec des chèques service si la personne ne touche aucun revenu.

Aide financière



Barème

Insertion professionnelle



Suivi du projet par le référent en lien avec des partenaires professionnels dont le GREP

Soins/Santé



Suivi du « prendre soin » par le référent en partenariat avec des centres de soins.

Relation avec la famille



A la demande de l'intéressé

Autres



Accès au logement autonome

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

Signé en début de prise en charge

Contrat de prise en charge

Signé au début du PE

Entretien : minimum 2

Un au domicile, un au bureau

Permission de week-end

Activités de socialisation

Proposées par des bénévoles

Activités de loisir, culturelles

Proposées par des bénévoles

Participation financière des personnes

Dès la réception des revenus, participation au loyer

Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

Rencontre en détention ou avant le début du PE.

Mise en place d'un projet personnalisé d'insertion.

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes

Support : Questionnaire

En interne

Support : Quantitatif avec tableaux de suivi et indicateurs

Avec les partenaires

Support : Rapports d'activités

Plan d'accès par les transports

300m de la gare SNCF de Lyon Perrache

Autre activités de l'association

Sur la Drôme Accueil jour et Internats de mineurs et jeunes majeurs orientés par l'A.S.E

- Sur la Métropole de Lyon, Accueil de jour de jeunes majeurs (30) migrants orientés ASE.

- Jeunes -25 ans « revenus solidarité jeunes » dispositif Métropole par appel à projet Objectif 2022- 20

CEUVRE DES PRISONS	Service ou activité de PE : CHRS Jean Polidori
212 route des Pinchinats	212 route des Pinchinats
13100 AIX EN PROVENCE	13100 AIX EN PROVENCE
04.42.17.40.80	04.42.17.40.80
04.42.96.64.17	04.42.96.64.17
E-mail: chrspolidori@sfr.fr	E-mail: chrspolidori@sfr.fr
Contact: Nicolas AUGIER	Contact: Nicolas AUGIER

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel :

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originares les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Tous les établissements du 13 + SPIP

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Convention avec Parquet d'Aix pour l'accueil d'auteurs de violences
conjugales (2 places)

Capacité d'accueil et de prise en charge

5 mesures conventionnés d'aménagement de peines
(PE+PSE)

Spécificités d'intervention

Hébergement et accompagnement social

Limite d'âge

0

Public ne pouvant être accueilli

Personnes aux problématiques addictives ou psychiatriques non stabilisées

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Orientation par SPIP

Réunions d'information
collectives

Non

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Entretien, présentation de la situation en réunion d'équipe pour validation

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Permanence de travailleurs sociaux + astreintes téléphoniques

Modalités d'intervention

Suivi personnalisé, entretiens, accompagnement et aide sociale, réunions collectives de résidents.

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Travailleurs sociaux diplômés

L'exercice du contrôle

TS + direction établissement

Contenu de la prise en charge et prestations



Chambres individuelles ou collectives (02 maxi)



Aide financière



Insertion professionnelle



Soins/Santé



Relation avec la famille



Autres



4 places – Hébergement justice

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

Oui

Contrat de Séjour

Oui

Entretien :

Au moins 1 hebdo et + si nécessaire

Permission de week-end

Selon décision du JAP

Activités de socialisation

Activités de loisir, culturelles

Participation financière des personnes

20% des revenus mensuels

Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

Préparation à la sortie de la mesure : travail, santé, logement, Prévention de la récidive, Possibilité d'intégration dans CHRS droit commun ou bail glissant, Suivi ponctuel en fonction des besoins et de la demande de l'intéressé.

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes Oui

Support : Dossier de suivi et respect des clauses du contrat de séjour.

En interne Equipe

Support : Ecrit + informatique

Avec les partenaires Oui

Support : Réunions régulières avec les Instances Judiciaires, les structures.

Plan d'accès par les transports

Bus : lignes 25 et 23. Départ centre ville d'Aix. Arrêt : ESPERANTISTES
Ligne 5 – arrêt les amandiers

Autre activités de l'association

- CHRS droit commun,
- Violences conjugales : hébergement de l'auteur présumé jusqu'au jugement, intégration éventuelle dans le droit commun
- Accueil de permissionnaires,
- Service AVDL PPSMJ (3.5 postes pour l'accompagnement vers et dans le logement pour les Personnes Placées Sous Main de Justice).
- TIG

REVIVRE	CHRS LE TREMPLIN
Chemin de Mondeville à Giberville	45 avenue du Calvados
14460 COLOMBELLES	14000 CAEN
 02.31.35.05.15	 02.31.34.94.80
 02.31.35.76.85	 02.31.93.37.66
E-mail siege@revivre-asso.org	E-mail isd@revivre-asso.org
Contact Mr Fabrice BOURDEAU - DG	Contact M. Renaud KERSANTÉ - CS

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel : ISD
 Intervention Sociale en Détention
 45 avenue du Calvados 14000 CAEN

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originaires les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Personnes suivies par le SPIP du Calvados – Personnes
incarcérées au : CP CAEN – MAISON ARRET CAEN

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Convention avec TJ de CAEN pour l'accueil des auteurs de violences
familiales (1 place).

Capacité d'accueil et de prise en charge

7 places en CHRS et/ou en Résidence Sociale et/ou en appartement bénéficiant de
l'ALT

Spécificités d'intervention

Personnes en situation de précarité, isolées, en cumul de difficultés et en demande

Limite d'âge

Aucune

Public ne pouvant être accueilli

Public mineur

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Demande formulée soit par le SPIP 14, soit par la personne concernée, soit
par un tiers aidant

Réunions d'information
collectives

Pas de réunion collective, affichage au sein des établissements,
information par les CPIP

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Rencontre de la personne pour évaluation de la situation et des demandes
d'accompagnement, suivi d'une ou de plusieurs permissions ou de visite
sous escorte pour obtention d'un accord de Placement à l'extérieur.

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

PE- PE probatoire à une liberté conditionnelle - Aménagement de peine - suite à décision d'équipe et du JAP.

Modalités d'intervention

Suivi personnalisé, entretiens, accompagnement et aide sociale, réunions collectives de résidents.

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Travailleurs sociaux diplômés ES-ASS – AES - ME

L'exercice du contrôle

TS + direction établissement

Contenu de la prise en charge et prestations



Modalités d'hébergement :

■ En résidence sociale ou ALT: appartement individuel meublé et équipé. En CHRS : Chambre individuelle meublée avec sanitaires avec accès restauration.



Aide financière



Insertion professionnelle



Soins/Santé



Relation avec la famille



Autres



Accompagnement social global – Possibilité de domiciliation postale et bancaire – Suivi RSA social possible

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

OUI

Contrat de prise en charge

OUI

Entretien :

Fréquence déterminée en fonction des situations. A minima une fois tous les 15 jours.

Permission de week-end

Oui sur décision du JAP

Activités de socialisation

Oui selon besoins et demandes

Activités de loisir, culturelles

OUI

Participation financière des personnes

OUI selon différentes modalités portées à la connaissance de l'intéressé préalablement à l'entrée

Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

Continuité de prise en charge – par maintien de l'hébergement - poursuite des actions entreprises dans le cadre du projet initial – si besoin adaptation du projet – orientation vers un dispositif d'insertion en logement extérieur avec accompagnement social global - orientation vers du logement public ou privé – un dispositif avec prise en charge adaptée ou du logement de transition (Résidence sociale ou ALT)

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes OUI

Support : Dossier de suivi et respect des clauses du contrat de séjour

En interne Equipe

Support : Ecrit + informatique – rapport d'activité bilan d'activité transmis au SPIP 14

Avec les partenaires OUI

Support : Réunions régulières en équipe et liens réguliers CPIP, DPIP

Plan d'accès par les transports

Adresse et coordonnées géographiques fournies sur demande en amont de l'arrivée

Bus Twisto Caen la mer Ligne 8 : arrêt la rochelle

Ligne 20 arrêt saint Jean Eudes

Autres activités de l'association :

L'association REVIVRE gère : 1 CHRS de 85 places pour hommes seuls en situation de précarité – 1 dispositif de Lits Halte Soins Santé de 9 places – 1 dispositif Lits d'Accueil Médicalisé de 15 places- 1 Service d'accueil et d'orientation (SAO) – 3 Résidences sociales – 1 Maison relais – 1 service de contrôle judiciaire – 1 dispositif de logement dans le cadre de l'ALT – 1 service assurant des mesures ASLL et AVDL – 1 dispositif d'appui à la coordination de soins – des ateliers AVA, des chantiers d'insertion et des entreprises d'insertion.

SAH/APLB	Service ou activité de placement extérieur
123 rue de Périgueux	123 rue de Périgueux
16000 ANGOULEME	16000 ANGOULEME
05 45 92 92 01	05 45 92 92 01
05 45 92 35 42	05 45 92 35 42
E-mail: sah.cse@aplb.fr	E-mail: sah.cse@aplb.fr
Contact: Jean-François DUPONT (cse)	Contact: Jean-François DUPONT (cse)

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
Activité rattachée à un service
Activité intégrée à un CHRS
Autre

: socio-judiciaire

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originaires les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Maison centrale de St Martin de Ré, Maison d'arrêt
d'Angoulême, Centre de détention de Mauzac, de
Bédenac....SPIP concernés

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Capacité d'accueil et de prise en charge

10 à 15

Spécificités d'intervention

Hébergement diffus, semi-liberté

Limite d'âge

Sans

Public ne pouvant être accueilli

Mineurs

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Sollicitation des SPIP

Réunions d'information
collectives

Echanges téléphoniques

Entretiens individuels

En détention
A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Fiche de liaison SPIP/SAH, entretien individuel, permission-évaluation
du projet, signature convention, proposition au JAP pour accord, accueil

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Au lieu de détention si Angoulême, au SAH ou à la gare

Modalités d'intervention

Quotidiennes au départ au SAH, avec accompagnements dans les démarches

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Travailleur social référent et suppléant en cas d'absence

L'exercice du contrôle

SPIP avec informations du SAH

Contenu de la prise en charge et prestations



■ Appartement individuel ou semi-liberté



■ Vie autonome

Aide financière

■ En attente de ressources, puis en fonction des ressources

Insertion professionnelle

■ Accompagnement vers le réseau local

Soins/Santé

■ Accompagnement vers les soins de droit

Relation avec la famille

■ Si demandée et nécessaire

Autres

■ Insertion sociale à travers les loisirs

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

Oui

Contrat de prise en charge

Oui

Entretien :

Quotidien au départ

Permission de week-end :

Sur autorisation du JAP

Activités de socialisation

Accompagnement vers

Activités de loisir, culturelles

Accompagnement vers

Participation financière des personnes

Selon ressources

Autres

Projet personnel individualisé

En aval de la Mesure

Descriptif : en fin de prise en charge : recherche de logement ou bail glissant du logement occupé, stabilisation de l'aspect professionnel et de loisirs, orientation vers les services sociaux de droit commun,

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes

Support : Entretien ou courriers

En interne

Support : Réunions

Avec les partenaires

Support : Fiche de liaison avec le SPIP

Plan d'accès par les transports

Autres activités de l'association

Le SAH : service socio-judiciaire (mesures pré-sententielles)

Le service assure des enquêtes sociales, enquêtes de personnalité, contrôle judiciaire, expertise psychologique, audition d'enfants, visites médiatisées, point rencontre, médiation pénale, stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants et évaluation MNA.

Un CHRS de 17 places prioritairement pour les sortants de prison et 1 place par convention avec le tribunal pour les auteurs de violences conjugales

L'APLB : ITEP, SESSAD, SAPMN, PFS, PEAD, AEMOR

Pour les majeurs : auto-école associative, association intermédiaire, entreprise de travail temporaire et d'insertion

SAUVEGARDE	CHRS LE CEHRESO
21, avenue Michelet	72, avenue du Général De Gaulle
47000 AGEN	47000 AGEN
05.53.48.16.10	05.53.48.15.70
	05.53.48.15.71
E-mail: accueil@sauve-garde.fr	E-mail: mduffrechou@sauve-garde.fr
Contact	Contact: Muriel DUFFRECHOU

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel :

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originaires les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Maison d'arrêt du département, centre de détention du
département, des départements de la Nouvelle Aquitaine.
SPIP des milieux ouverts et fermés.

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Conventionnement avec le Centre Hospitalier Départemental La Candélie

Capacité d'accueil et de prise en charge

6 personnes en simultané. Mise à disposition d'appartements de type studio
dans la résidence + accueil de 5 personnes en placement à l'extérieur sans
hébergement sous LC

Spécificités d'intervention

Accueil, hébergement, alimentation, soins définition d'un projet
d'insertion, accompagnement social, accès au logement et à l'emploi

Limite d'âge

Toutes personnes majeures

Public ne pouvant être accueilli

Mineurs seuls

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Fiche de renseignements à remplir par le détenu et le SPIP et/ou le
SIAO

Réunions d'information
collectives

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Dès réception des fiches de renseignements remplies par le détenu et le CPIP référent, un
contact téléphonique est prévu entre un éducateur et le CPIP. L'éducateur du CHRS
rencontre le détenu 2 à 3 fois. Une note de synthèse est présentée en réunion d'équipe
pluridisciplinaire. Programmation de permission sur le CHRS afin de rencontrer la Direction
et la structure.

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Dès l'accord d'aménagement de peine ou à la sortie de l'établissement pénitentiaire.

Modalités d'intervention

Prise en charge de la personne placée dans les mêmes conditions que les autres usagers du CHRS

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Educateurs spécialisés et psychologue

L'exercice du contrôle

Les éducateurs spécialisés en journée et lors des astreintes et le gardien du service, le soir.

Contenu de la prise en charge et prestations



Modalités d'hébergement : sur la résidence dans des appartements seuls ou en cohabitation par 2.



Descriptif

Aide financière

Barème : 35€/semaine pour l'alimentation en ticket service lorsque la personne n'a pas de ressources.

Insertion professionnelle

Accompagnement par les éducateurs dans l'accès à l'emploi, l'IAE, intérim via le réseau de partenaires + création d'un AAVA

Soins/Santé

Relation avec la famille

Ponctuel

Autres

Accompagnement budgétaire et vers le logement avec possibilité d'intermédiation locative

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

Document signé dès l'accueil.

Contrat de prise en charge

Signature faite lors du contrat de séjour avec tous les documents de la loi 02-2002

Entretien : minimum 2

Rdv éducatif 1 à 2 /sem + entretien rencontre avec la psychologue

Permission de week-end

Selon le jugement, possibilité de sortie en journée.

Activités de socialisation

Activités de loisir, culturelles

Le service propose des activités sportives en semaine et de loisir les weekends

Participation financière des personnes

Il est demandé une participation de 10% des ressources + 45€ de dépôt de garantie.

Autres

Aide alimentaire de 35€/semaine pour les personnes sans ressources.

En aval de la Mesure

Descriptif

Lors de la fin de peine, nous pouvons poursuivre l'accompagnement des personnes dans le cadre de la prise en charge en CHRS. Cela permet de consolider le travail éducatif fait durant le placement.

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes	Oui
En interne	Oui
Avec les partenaires	SPIP

Support :	Enquête de satisfaction + entretien Direction pour le renouvellement du contrat de séjour + projet personnalisé
Support :	Synthèse tous les 2 mois. Note d'évaluation à l'entrée et la sortie
Support :	Echanges réguliers par téléphone, mails et rencontres tripartites durant la mesure

Plan d'accès par les transports

Le service est situé à 10 minutes à pied de la gare en ville. Les transports en bus permettent un accès simple.

Autre activités de l'association

L'Association SAUVEGARDE comprend 4 grands pôles :

- Siège
- Pôle Protection et Handicap : ESAT, SAVS, service de tutelles et un service juridique et judiciaire
- Pôle Enfance et Famille : Service justice et famille (SIE et SRP), service de prévention spécialisé, AEMO, DAJMA, Unité polyvalente d'Action Spécialisées UPAES, centre de Guidance Infantile, DAMMIE Mineurs et Majeurs ;
- Pôle Santé et Insertion : Services des personnes migrantes (HUDA, CADA, CAO), service socio-éducatif pour adultes (CHRS Le CEHRESO, l'AAVA, LHSS, Maison Relais), services soins santé et addictions (ACT, CSAPA, CAARUD)

SEDAP	Service ou activité de placement extérieur
Société d'Entraide et D'Action Psychologique	CSAPA la Santoline
21 000 Dijon	21000 Diion
08.11.46.62.80	03.80.65.20.47
03.80.68.27.20	03.80.65.69.00
E-mail sedap@addictions-sedap.fr	E-mail santoline@sedap-addictions.fr
Contact POPPA Giovanna	Contact BRAUX Pascal

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel : CSAPA avec hébergement La Santoline

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originares les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Tous établissements pénitentiaires de France. Convention avec le SPIP de la Côte d'Or.

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Capacité d'accueil et de prise en charge

13 places dont appartements thérapeutiques.

Spécificités d'intervention

Public ayant des problématiques d'addictions avérées dont femmes enceintes et parents avec enfant(s)

Limite d'âge

Pas de limite d'âge

Public ne pouvant être accueilli

Personnes mineures.

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Par le SPIP, le personnel des CSAPA Pénitentiaires, toutes personnes intervenantes en détention et/ou la personne en demande.

Réunions d'information

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Demande par courrier de sollicitation et dossiers. Entretien de présentation et d'évaluation conjointe en détention ou site d'accueil et/ou par téléphone. Possibilité de séjour de pré-admission dans le cadre de permission.

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Formalité d'écrou à la MA de Dijon, accompagnement à la structure. 1 er entretien d'accueil, réalisation du DIPEC, référent individualisé, installation dans l'espace de soins.

Modalités d'intervention

Prise en charge individuelle et collective, activités thérapeutiques, entretiens pluridisciplinaires

Professionnels qui réalisent la prise en charge

Equipe pluridisciplinaire : éducateurs, psychologue, médecin, éducateurs sportif, veilleur de nuit

L'exercice du contrôle

SPIP

Contenu de la prise en charge et prestations



■ Modalités d'hébergement : chambre individuelle ou double



■ Descriptif : collectif, mis à disposition par la structure, préparés par les usagers.

Aide financière

■ Oui pour les personnes sans aucun revenu

Insertion professionnelle

■ Oui

Soins/Santé

■ Accompagnement sur les problématiques d'addictions, prise en charge globale médico-psychologique.

Relation avec la famille

■ Travail sur la restructuration des liens familiaux et la parentalité

Autres

■ Travail sur l'environnement social

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

oui

Contrat de prise en charge

oui

Entretien : minimum 1 par semaine et entretien psychologique

Permission de week-end

au bout de 2 mois

Activités de socialisation

oui

Activités de loisir, culturelles

oui

Participation financière des personnes

non

Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

La fin du placement à l'extérieur n'entraîne pas la fin de la prise en charge, poursuite de la prise en charge et de l'accompagnement vers l'insertion socio-professionnelle et l'hébergement.

Pour les personnes sortantes, orientation vers les soins spécialisés ambulatoires.

Possibilité appartements en baux glissants.

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes

Support : Projet individualisé, objectifs de soin

En interne

Support : Réunion d'équipe

Avec les partenaires : SPIP, CSAPA Pénitentiaire et autres.....

Support : Entretien tripartite, réunion, synthèse avec le SPIP et structure en amont et en aval

Plan d'accès par les transports

Le CSAPA La Santoline se situe à Dijon à proximité des transports en commun (bus et TRAM).

Autre activités de l'association

SEDAP :

voir site internet.

<http://www.addictions-sedap.fr/>

TREMLIN Homme et Patrimoine	ACI de BRANCION
Espace Revermont - Brancion	Espace Revermont - Brancion
71700 MARTAILLY LES BRANCION	71700 Martailly-lès-Brancion
03 85 32 90 30	03 85 32 90 30
tremplinhp@tremplinhp.com	tremplinhp@tremplinhp.com
Contact Michel JONDOT	Contact Michel JONDOT

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel :

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originaires les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

Centre pénitentiaire de Varennes-le-Grand (71)
SPIP DE Saône&Loire

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Capacité d'accueil et de prise en charge

12 personnes dont 8 en PE

Spécificités d'intervention

Signature de CDDI sur ACI + accompagnement soci-prof.

Limite d'âge

18 - 60

Public ne pouvant être accueilli

Mineurs

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Orientation SPIP et/ou demande de la personne

Réunions d'information
collectives

non

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Journée d'immersion sur l'action après accord du JAP, puis entretien
d'embauche, concertation et validation avec SPIP, décision du JAP

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil

Accueil dans la structure (prise en charge avec minibus à l'établissement) – Présentation des lieux, des activités, du règlement intérieur, du livret d'accueil et d'accompagnement, de l'équipe,...

Modalités d'intervention

Démarche de projet : activités encadrées par deux techniciens. Accompagnement socio-professionnel en collectif et individuel les lundis

Professionnels qui réalisent la prise en charge

1 coordonnateur, 2 encadrants technique, 1 formatrice

L'exercice du contrôle

Outils de suivi. Rencontres tripartites (avec CIP) comité de pilotage

Contenu de la prise en charge et prestations



Modalités d'hébergement :



Descriptif : cuisine équipée. Stock alimentaire

Aide financière

Barème

CDDI rémunération au SMIC Horaire/112h/mois

Insertion professionnelle

Intervention d'une formatrice chargée de l'accompagnement socio-professionnel en collectif et individuel. 1 jour par semaine

Soins/Santé

Relation avec la famille

Intégration des familles via l'accueil et les entretiens familles

Autres

Modalités de prise en charge

Règlement de fonctionnement

OUI

Contrat de prise en charge

OUI

Entretien : minimum 2

1 par quinzaine

Permission de week-end

En fonction de la décision du JAP

Activités de socialisation

OUI

Activités de loisir, culturelles

OUI

Participation financière des personnes

NON

Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

Possibilité de poursuivre le contrat de travail jusqu'à un maximum de deux ans et poursuite de l'accompagnement socio-professionnel jusqu'à la stabilisation de la situation sur le plan social et professionnel. Eventuellement passage de relais à d'autres structures (dispositif d'accompagnement renforcé)

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes

En interne

Avec les partenaires

Support : Documents d'évaluation tout au long du parcours
Fiche de synthèse de parcours.
Fiche d'évaluation des compétences professionnelles

Support : Réunions d'équipe régulière

Support : Comité de pilotage (2 fois par an). Réunions avec SPIP (et cip) trimestrielles

Plan d'accès par les transports

2 minibus pour assurer le transport des participants

Autre activités de l'association

Participation aux actions de développements économique et touristique du site de Brancion : activités pédagogiques en direction des scolaires, expositions, concerts, participation à différentes manifestations (JEMA, JEA, JEJ, JEP)
Gestion de jardins et d'espaces thématiques.
Accueil de TIG individuels et collectifs

<p>Union Cépière Robert Monnier</p> <p>28 rue de l'Aiguette 31100 Toulouse</p> <p>05.62.14.95.00</p> <p>E-mail: f.ongaro@ucrm.fr</p> <p>Contact: Mme ONGARO</p>	<p>Service ou activité de placement extérieur</p> <p>Placement à l'extérieur Occitanie</p> <p>05.62.14.95.00</p> <p>E-mail: n.douk@ucrm.fr</p> <p>Contact: Mme DOUK</p>
--	--

Situations pénales des personnes accueillies sur la mesure



Personnes
incarcérées

Personnes
libres
723-15

Personnes bénéficiant d'un
placement
probatoire à une
libération conditionnelle

Structuration de l'activité

Service de placement extérieur autonome
 Activité rattachée à un service
 Activité intégrée à un CHRS
 Autre

Lequel :

Convention avec
l'administration pénitentiaire

Convention départementale
 Convention régionale

Etablissements ou services dont sont
originares les publics (maison d'arrêt,
centre de détention, maison centrale,
SPIP...)

MA SEYSSSES
CD MURET
CD St Sulpice
MA ALBI
SPIP MO 31/09

CD Béziers / Maison d'arrêt VLM
34500 Béziers/34000Montpellier
MO SPIP Béziers et Montpellier

Autres conventions ou
protocoles particuliers

Convention SPIP 31/09 et SPIP 81 + SPIP 34

Capacité d'accueil et de prise en charge

Plusieurs conventions pour un total de 43 places.

Spécificités d'intervention

Placements classiques et dédiés auteurs de violences conjugales

Limite d'âge

Public ne pouvant être accueilli

Modalités d'instruction des candidatures et de la prise en charge

En
amont
de la
Mesure

Mode de saisine

Commission d'hébergement menée avec le spip sur chaque département+ inscription SIAO

Réunions d'information
collectives

Entretiens individuels

En détention
 A l'association

Etude de la candidature
et processus d'admission

Orientations examinées lors d'une « Commission Hébergement » partenariale, en présence des CPIP référents et d'un cadre du SPIP, d'un cadre de l'UCRM et autre partenaire de l'hébergement.

Au cours de la Mesure

Modalités d'accueil	Logement diffus de typologies variées (accueil d'un proche, d'un conjoint, d'un enfant...)
Modalités d'intervention	VAD Travailleurs sociaux diplômés
Professionnels qui réalisent la prise en charge	Strict respect des compétences respectives SPIP/UCRM – protocole d'articulation des services annexé à la convention.
L'exercice du contrôle	
<u>Contenu de la prise en charge et prestations</u>	
	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Modalités d'hébergement</i> : Logement diffus
	<input type="checkbox"/> <i>Descriptif</i> : Studio au T3
Aide financière	<input type="checkbox"/> <i>Barème</i> : Participation financière à l'hébergement indexée aux ressources, correspondant à un résiduel avec APL
Insertion professionnelle	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement social global reprenant tous les items du champ social.
Soins/Santé	<input checked="" type="checkbox"/>
Relation avec la famille	<input checked="" type="checkbox"/> Parc de logements adapté au maintien des liens familiaux.
Autres	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement à l'emploi soutenu par un conseiller d'insertion professionnelle.

<u>Modalités de prise en charge</u>
Règlement de fonctionnement
OUI
Contrat de prise en charge
OUI
Entretiens
Densité fonction des besoins évalués, la plupart en VAD
Permission de week-end
Selon cadre légal
Activités de socialisation
Selon Projet personnalisé
Activités de loisir, culturelles
Selon Projet personnalisé
Participation financière des personnes
Selon ressources
Autres

En aval de la Mesure

Descriptif

Accès au logement autonome ou au logement accompagné avec aide au maintien dans le logement, inscription stable dans le droit commun.
Possibilité de bascule vers un dispositif d'hébergement classique.

Modalités d'évaluation de la mesure

Avec les personnes	<input checked="" type="checkbox"/>	Support :	Modalités 2002-2
En interne	<input type="checkbox"/>	Support :	Indicateurs de performance et d'évaluation/ Comité de pilotage
Avec les partenaires	<input checked="" type="checkbox"/>	Support :	Bilan tripartite lorsque nécessaire

Plan d'accès par les transports

Mis à disposition sur chaque dept

Autre activités de l'association

Toutes activités de l'Accueil Hébergement Insertion : CHRS, CPH, CADA, HUDA, FSL, AVDL
Appartements de Coordination Thérapeutique
MECS à destination des mineurs non accompagnés.../...
LAM....

Autres associations adhérentes de Citoyens et Justice mettant en œuvre des actions en faveur des personnes en aménagement de peine :

DISP de Paris et Lille

PARIS – Maisons d’Accueil L’Ilot

88 boulevard de la Villette
75019 PARIS
Tél. : 01.43.14.31.00 - Fax : 01.48.06.22.10
Mél. : maisons-accueil@ilot.asso.fr
Site : www.ilot.asso.fr

Président : M. Félix DE BELLOY
Directeur Général : M. Pierre-Jean PETIT

Activités : TIG, PE, SL, LC, Accueil et accompagnement des personnes sortant de détention, ARSE, Accueil et accompagnement DDSE, ACI, Accueil Jour, Accueil de nuit, HU, CHRS, ALT, Pension de famille, AVDL, ASLL, Domiciliation sans domicile stable, Lits Halte soins santé, Résidence Sociale

DISP de Rennes

NANTES – ANEF FERRER

11 bis Boulevard des Martyrs Nantais
44200 NANTES
Tél. : 02.40.48.05.07 - Fax : 02.40.89.37.92
Mél. : direction@anef-ferrer.fr
Site internet : www.anef-ferrer.fr

Président : M. Bruno BOVAR
Directeur : M. Yann DROMERT

Activités : PE, Accueil et accompagnement des personnes sortant de détention, Maraude, Accueil Jour, HU, CHRS, Intermédiation locative, Sous location, Sous location avec bail glissant, Pension de famille, AVDL, ASLL, Domiciliation sans domicile stable, Autres

DISP de Strasbourg

MULHOUSE – APPUIS Prévention Aide aux victimes

Pôle Protection et Développement Social
12 rue du Chêne
68100 MULHOUSE
Tél. : 03.89.56.28.88 - Fax : 03.89.56.59.40
Mél. : pole.prevention@association-appuis.fr
Site internet : www.association-appuis.fr

Présidente : Mme Geneviève MOUILLET
Directeur Général : M. Alain CARON
Directeur Pôle Protect & Dével Social : M. Arnaud KOEHL
Cheffe de serv Pôle Aide Victimes : Mme Véronique VOGEL

Activités :
MP (Majeurs et Mineurs), Stage de Citoyenneté généraliste, AV, BAV, HU

Sur plusieurs DISP

PARIS – Fondation Armée du Salut

60 rue des Frères Flavien
75976 PARIS CEDEX 20
Tél. : 01.43.62.25.00 - Fax : 01.43.62.25.56
Mél. : info@arneedusalut.fr
Site : www.arneedusalut.fr

Président : M. Daniel NAUD
Directeur Général : M. Eric YAPOUDJIAN

Activités : Post Sententiel